



L'enfant au cœur
de nos priorités.

RAPPORT GENERAL

2010



SOMMAIRE

Editorial d'**Yves NICOLIN**, Président de l'Agence Française de l'Adoption, et de **Béatrice BIONDI**, Directrice générale de l'A.F.A.

I- ORGANISATION DE L'A.F.A.	page 4
A)- LES PERSONNELS	page 4
B)- LE BUDGET	page 5
C)- MISE EN PLACE ET TRAITEMENT DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	page 9
II- ACTIVITES DE L'A.F.A.	page 12
A)- LE POLE INFORMATION ET CONSEIL	page 12
B)- LES POLES GÉOGRAPHIQUES	page 16
C)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION SANTÉ ET FORMATION DES CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX AFA	page 21
D)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION PSYCHOLOGUE	page 24
E)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION COMMUNICATION	page 26
III- SITUATION INTERNATIONALE	page 28
A)- SITUATION GÉNÉRALE	page 28
B)- DÉPLACEMENTS	page 25
C)- CORRESPONDANTS LOCAUX	page 26
D)- BILAN 2010 PAR PAYS	page 26
IV- FOCUS	page 38
A)- LES ACTIVITÉS DE L'A.F.A. EN HAITI EN 2010	page 38
B)- LES ACTIONS DE L'A.F.A. EN RUSSIE EN 2010	page 40
C)- LES ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES	page 42
A)- PROGRAMME « VACACIONES DE VERANO » 2010	page 44
E)- LE LIVRE DE L'ADOPTION	page 46
V- ANNEXES	page 47
A)- LISTE DES DÉPLACEMENTS A L'ÉTRANGER	page 48
B)- STATISTIQUES	page 50

L'Agence Française de l'Adoption est un groupement d'intérêt public régi par l'art. 22 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifié, par le décret n°88-1034 du 7 novembre 1988 modifié par le décret n°89-918 du 21 décembre 1989, créé en application de l'art. L.225-15 du code de l'action sociale et des familles résultant de l'art. 4 de la loi n°2005-744 du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption.

Ce groupement intervient dans le cadre de ses missions définies par l'art. L.225-15 précité dans le respect des dispositions de la convention de La Haye sur la protection de l'enfant et la coopération en matière d'adoption internationale du 29 mai 1993.



Le projet des familles au cœur de nos réflexions

En 2009, dans le but d'améliorer son efficacité, l'Agence Française de l'Adoption a renforcé ses relations avec l'ensemble de ses interlocuteurs, partenaires étrangers et acteurs français dans le secteur de l'adoption internationale. Ainsi, malgré les difficultés liées à la diminution du nombre des adoptions internationales, l'AFA a réussi, en 2010, à permettre à davantage de candidats à l'adoption de réaliser leur rêve de créer ou agrandir leur famille.

Cependant, cette même année, nous avons souhaité que le projet des familles soit au centre de nos réflexions et de nos actions.

Il s'est agi notamment de s'assurer de l'actualité du projet des milliers de familles ayant sollicité leur accompagnement par l'AFA dans leurs démarches d'adoption. En effet, l'expérience de l'Agence sur près de 5 années a montré qu'un nombre significatif d'entre elles renonçaient à leur projet, pour diverses raisons, sans en informer l'Agence. Dans ces conditions, les propositions d'enfants auxquelles il n'était pas donné suite étaient renvoyées aux pays d'origine au risque de voir altérer l'image de l'Agence aux yeux de ses partenaires étrangers et au préjudice des mineurs concernés mais aussi des autres familles candidates. C'est la raison pour laquelle l'AFA, après consultation des associations familiales, a mis en place un processus de confirmation annuelle de la demande. Cette démarche responsable, que l'Agence a demandé aux familles d'effectuer, lui permettra dans l'avenir de mobiliser son équipe sur l'accompagnement des familles effectivement investies dans leur projet.

Par ailleurs, à l'effet de permettre aux familles de nourrir un projet réaliste d'apparement avec un enfant d'un pays donné, l'Agence a poursuivi ses échanges avec ses partenaires afin que soient affinés leurs critères de choix des familles et ainsi, que soit améliorée la cohérence entre le souhait des pays d'origine des enfants et le profil des familles candidates. Cette action devra conduire à l'instauration d'un partenariat de meilleure qualité entre l'AFA et ses interlocuteurs étrangers.

Dans le même ordre d'idées, l'accompagnement des familles devant désormais prendre en compte l'évolution de leur projet en fonction des réalités de l'adoption internationale, la participation de l'Agence au programme colombien des « vacaciones de verano » avait pour objectif notamment de permettre à des familles de concrétiser leur projet d'adoption d'un enfant grand en bénéficiant d'un accompagnement étroit par les professionnels de l'AFA, de leur département de résidence et de l'ICBF. Pour atypique qu'il soit encore, ce programme, qui organise des vacances d'été d'enfants grands pouvant déboucher sur l'adoption de ceux-ci par les familles qui les accueillent, est l'objet de l'attention de nombreux pays d'origine en tant qu'il pourrait permettre l'adoption d'enfants grands en minorant les risques d'échec. Eu égard aux résultats de la mise en œuvre de ce programme, qui s'avèrent à ce jour globalement positifs, l'Agence va prolonger son expérimentation en 2011, en mettant en place un dispositif spécifique dédié à sa prise en charge.

Enfin, nous étions, comme toute l'équipe de l'AFA, soucieux de faire œuvre d'humanité et de pédagogie auprès des familles dans leur long et difficile cheminement vers l'adoption et de les aider à préparer et à vivre « l'après-adoption » ; le livre « Il était une fois ... Notre histoire » est issu de notre réflexion et de notre engagement communs pour un accompagnement présent et futur des familles.



Yves NICOLIN
Député de la Loire
Président

Béatrice BIONDI
Magistrat
Directrice Générale

I- ORGANISATION DE L'A.F.A.

A)- LES PERSONNELS

Propos liminaire : le nombre d'équivalents temps plein (ETP) a été fixé à 33 par la tutelle. D'un commun accord, Direction Générale de la Cohésion Sociale et Contrôleur Général Economique et Financier, les contrats locaux à l'étranger n'ont pas été intégrés à ce plafond d'emplois.

1. Etat des lieux des effectifs de l'Agence au 31.12.2010

Les mises à disposition

La Directrice Générale et un fonctionnaire de catégorie C demeurent mis à disposition.

Les détachements

- détachement fonction publique territoriale : 1 ETP
- détachement fonction publique Etat : 1 ETP

Adjonction de service

- Il s'agit de l'Agent comptable, non comptabilisé dans le plafond d'emplois.

Les contrats de droit privé

- Ce sont des contrats à durée indéterminée, représentant 5 ETP

Les contrats de droit public

- Ce sont des contrats d'une durée de trois ans, représentant 24,20 ETP (dont un personnel expatrié en Haïti)

TOTAL sur site (hors MAD et adjonction de service) : 31,2 ETP (effectif physique : 35)

Les correspondants locaux à l'étranger (CLE)

Remarque liminaire : Au 1^{er} janvier 2011, l'Agence Française de l'Adoption emploie 14 CLE représentant 10,05 ETP.

Les rémunérations directes des correspondants locaux à l'étranger s'imputent sur la masse salariale.

A l'heure actuelle, on dénombre 14 CLE dont :

- 4 au Vietnam (4 temps plein)
- 1 au Burkina Faso (mi-temps)
- 3 en Russie (1 temps plein et 2 mi-temps)
- 1 en Colombie (temps plein)
- 1 en Haïti (temps plein)
- 1 au Mali (mi-temps)
- 1 au Cambodge (25%)
- 1 à Madagascar (mi-temps)
- 1 au Népal (30 % à compter du 15 décembre 2010 jusqu'au 15 mars 2011)

Observations :

Depuis le 15 juin 2010, Monsieur Benjamin HEMAR, expatrié, travaille au sein de la représentation de l'Agence en Haïti. Il est comptabilisé sur les ETP « siège ».

La reconduite des contrats des CLE suivants a fait l'objet de l'avis préalable du Contrôleur Général Economique et Financier :

- Madame Kerlyne MARSEILLE, CLE Haïti, à compter du 1^{er} janvier 2011 (Note N° 1725 du 13 décembre 2010),
 - Monsieur HA, assistant administratif du CLE Vietnam, à compter du 1^{er} janvier 2011 (Note N° 1830 du 21 décembre 2010),
 - Madame Rajani SHRESTHA, CLE Népal, dont le contrat a été renouvelé, avec son accord, pour trois mois, jusqu'au 15 mars 2011, afin de finaliser un dossier d'adoption (Note N° 1727 du 20 décembre 2010).
 - Monsieur Emmanuel POLLEIN, CLE Vietnam à compter du 1^{er} février 2011 (note N° 112 de janvier 2011),
 - Monsieur Nguyen Van Nhuong, adjoint du CLE Vietnam, à compter du 1^{er} février 2011
- ont été validés par le Contrôleur Général Economique et Financier, (note N° 113 de janvier 2011),

Le renouvellement du contrat de Monsieur Alain SCHUSSLER, CLE Saint-Petersbourg, est en cours d'examen auprès des services du Contrôleur Général Economique et Financier.

Des recrutements de CLE sont encore à prévoir, pendant l'exercice 2011, notamment en Russie.

Par ailleurs, Monsieur Renaud MORIN, Secrétaire Général, a été remplacé, le 15 septembre 2010, par Monsieur Charles BAUDOUX.

2. Prévisions des besoins en effectifs pour 2010

A ce stade, les besoins en personnel locaux étrangers vont largement dépendre de la mise en œuvre de la politique d'implantation de l'Agence en Russie, avec le recrutement de coordinateurs russes.

B)- LE BUDGET (arrêté au 31 décembre 2010)

Etat des dépenses par enveloppe après DM N° 1 du 20 mai 2010

	Budget	Mandaté	Taux de consommation
Fonctionnement	3 005 629 €	1 091 006,08 €	36,30 % (90,50 % Hors intermédiation financière)
Personnel	2 666 061 €	2 039 735,88 €	76,51 %
Investissement	30 000,00 €	27 787,63 €	92,63 %
TOTAL	5 701 690,00 €	3 158 529,59 €	55,40 %
TOTAL (Hors intermédiation financière)	3 901 690,00 €	3 158 529,59 €	80,96 %

Le budget du Groupement d'Intérêt Public Agence Française de l'Adoption pour l'exercice 2010 s'établit à 5 701 690 € et non plus 5 798 320 €, suite à la décision modificative N°1 du 20 mai 2010, venue entériner une diminution de la subvention pour charges de service public de l'Agence à hauteur de 96 630 €.

Au 31 décembre 2010, les dépenses globales sont exécutées à hauteur de 55,40 %. **Ce chiffre doit être relativisé.** En effet, si l'on exclut la somme de 1 800 000 € prévue pour la mise en œuvre de l'intermédiation financière qui ne s'est pas réalisée en 2010, **le taux de consommation de la masse « fonctionnement » est de 90,50 % et le taux de consommation des dépenses globales de 80,96 %.**

Le montant total des dépenses pour la période de janvier à décembre 2010 s'élève à 3 158 529,59 €.

Concernant les **dépenses de personnel**, le taux de consommation de la masse salariale se monte à 76,51 % sur l'année 2010.

La problématique essentielle pour garantir l'efficacité de l'Agence et optimiser son action à l'étranger réside dans la possibilité, sous une forme qui reste à définir, de pouvoir continuer ses implantations à l'étranger, en recrutant de nouveaux CLE, dans le respect du plafond d'emplois. Il s'agit de développer la réflexion sur les possibilités de recourir aux contrats de prestations de services ou à d'autres types de contrats (vacataires) afin de tenir compte dudit plafond.

Les implantations de l'Agence en Haïti et en Russie sont concernées par cette situation.

Une réflexion d'ensemble est lancée sur la problématique des ETP.

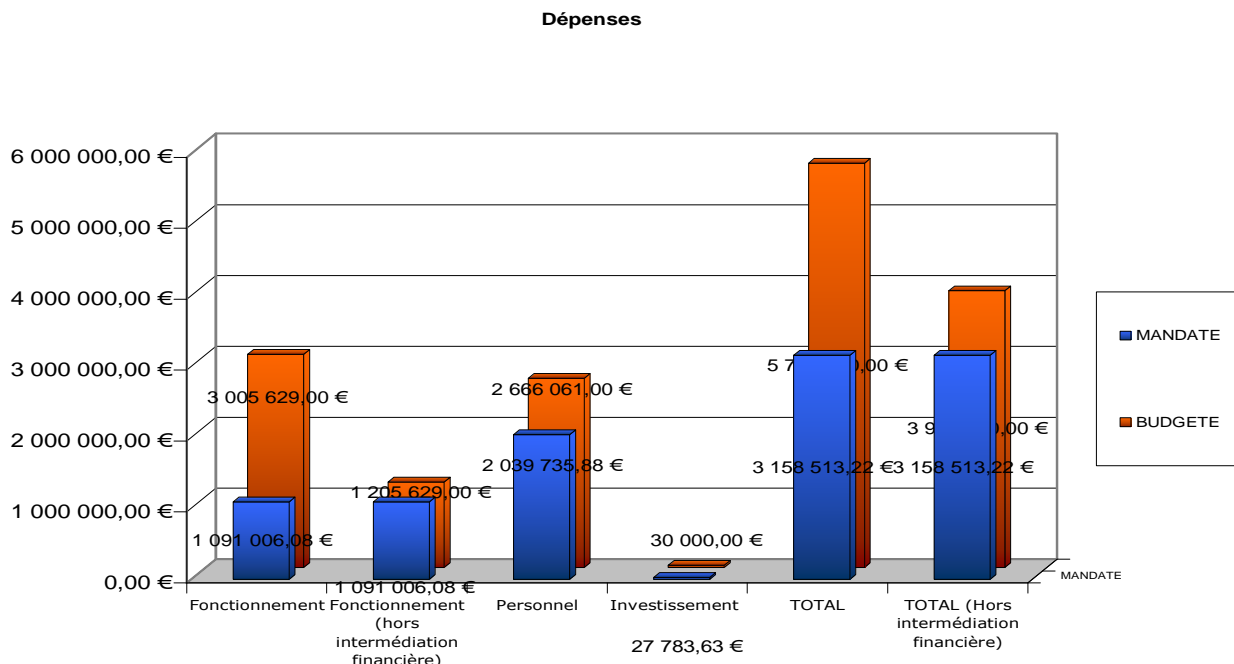
Par ailleurs, dès 2009, l'Agence a conclu une convention avec le Centre d'Aide par le Travail Bastille afin de se conformer à ses obligations réglementaires dans le cadre de l'emploi des personnes handicapées, permettant de contenir la contribution AGEFIPH (Association Nationale pour la gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) de l'Agence à un montant de 3 528 € en 2009 sans majorations (1 772 € en 2010). En 2010, l'Agence a signé une convention de prestation de service avec ce même organisme, convention par laquelle l'Agence bénéficie du soutien d'un personnel handicapé, donnant pleine satisfaction dans l'exécution de son travail, pour des activités de classement, archivages et saisie informatique.

Enfin, s'agissant des **dépenses d'investissement**, le budget prévu s'est avéré suffisant, permettant de financer le développement de la base d'adoption Voozoo grand public ainsi que le design de l'espace personnel.

L'engagement comptable nécessaire à l'achat du logiciel « régie » n'étant plus nécessaire compte tenu de l'attente de la signature de la modification de la convention constitutive, l'achat de matériel informatique a pu être réalisé (cinq ordinateurs et un onduleur) afin de remplacer des équipements vieillissants et renforcer la prévention des variations électriques.

L'Agence s'est occupée de renforcer la sauvegarde interne et externe, à la suite du changement de prestataire informatique.

Le taux de consommation est de 92,63 %.



Il est rappelé qu'une somme de 1 800 000 € prévue pour la mise en œuvre de l'intermédiation financière qui ne s'est pas réalisée en 2010 figurait dans la masse fonctionnement. En excluant celle-ci, le taux de consommation des crédits de la masse fonctionnement est de 90,50 %.

Figure 1

Sur l'année, les **dépenses de fonctionnement** se décomposent principalement comme suit :

- Le compte 606 (achat de fournitures) montre un taux d'exécution de 91,76 % sur 12 mois.
- Les comptes 613 et 614 (locations et charges de copropriété) présentent, quant à eux, un taux d'exécution quasi-total (respectivement 90,72% et 100 %). L'Agence a poursuivi son implantation à Madagascar en s'installant dans des locaux à compter du 1^{er} décembre 2010 pour un coût annuel de 3 600 € (caution non comprise) au taux de chancellerie en vigueur le 16 octobre 2010 (quatre trimestres à 900 €), (Note N° 495 du Contrôleur Général Economique et Financier du 30 novembre 2010).
- le compte 615 (maintenance) a été exécuté à hauteur de 95,38 %. Le changement de prestataire « infogérance », depuis le 1^{er} septembre 2010, avec la société ADEXGROUP permet déjà de maîtriser les coûts.

- Le compte 622 (rémunération d'intermédiaires et honoraires) montre un taux d'exécution de 7,41 %, en deçà des prévisions, compte tenu de l'impossibilité de mettre en œuvre l'intermédiation financière.
- Le compte 625 (déplacements, missions, réceptions) présente un taux d'exécution à hauteur d'un peu plus de 66,69 %.
- Le compte 626 (frais postaux, communication) a été exécuté à hauteur de 73,50 %. Le changement de prestataire de téléphonie fixe est effectif depuis le 29 novembre 2010. L'action de l'année 2011 portera sur la réduction des coûts des téléphones mobiles.

Les autres comptes affichent des taux de consommation budgétaire de 10,37 % à 100 % d'exécution sur l'année.

Etat des Recettes

	Budget	Titré	Taux de réalisation
Subvention	3 758 320 €	2 529 818 €	67,32 %
Recettes relatives à l'intermédiation financière divers	1 800 000 €	104 134,05 €	5,79 %
Produits financiers	15 000,00 €	1 035,30 €	6,91 %
TOTAL	5 573 320 €	2 634 986,39 €	47,28 %

La décision modificative N° 1 du 20 mai 2010 a entériné la diminution de la subvention d'Etat versée par la tutelle (DGCS) de 96 630 €, afin de réaliser la délégation de crédits de l'Agence Française de l'Adoption auprès de l'Ambassade de France au Vietnam (96 630 €).

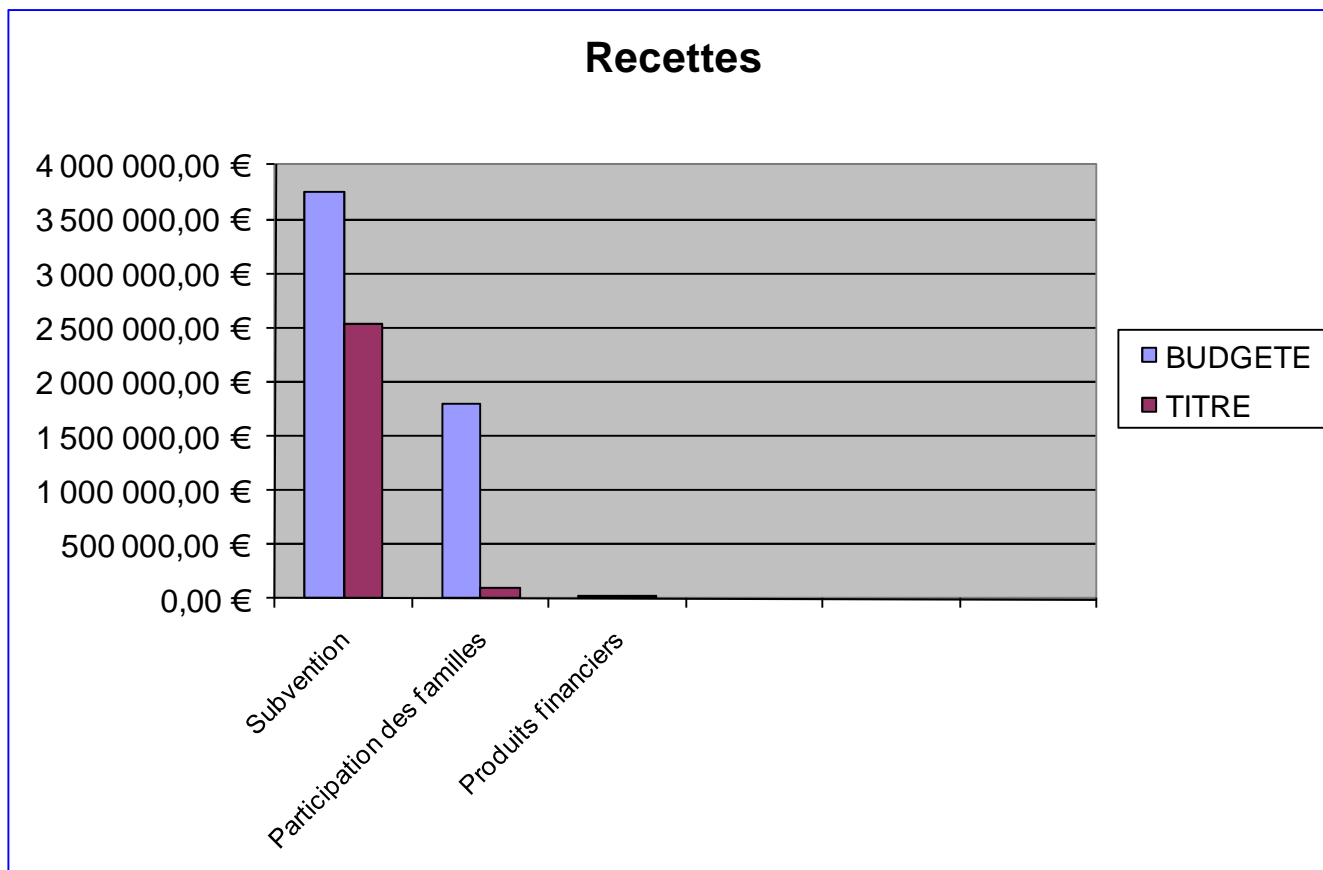
Il est à noter également que la subvention pour charges de services publics, initialement votée, a été diminuée de 1 131 872 € supplémentaires, à la suite du versement de la seconde partie de la subvention par la tutelle (DGAS) au mois de décembre 2010.

En effet, après un premier versement de 1 500 000 € au mois de mai 2010, le second versement s'est effectué à hauteur de 1 029 818 €.

Ainsi, au total, le montant effectif de la subvention pour l'exercice 2010 s'est élevé à 2 529 818 €.

Par ailleurs, les recettes relatives à l'intermédiation financière et divers s'élèvent au 31.12.2010 à 104 134,05 €, alors qu'elles avaient été évaluées à 1 800 000 €. Si on retire cette somme, dédiée à la mise en œuvre de l'intermédiation financière, le taux de réalisation se monte à 69,84 % pour l'exercice 2010.

Enfin, le produit des placements financiers de l'Agence avait été budgété à hauteur de 15 000 € dans le cadre de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2010. Le produit de ces placements s'élève au final à 1 035,30 € au 31 décembre 2010 (soit un taux de réalisation de 6,94 %).



C)- MISE EN PLACE ET TRAITEMENT DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

La comptabilité analytique est un système de comptes, ajustés à la comptabilité générale, permettant d'identifier et de valoriser les éléments constitutifs du résultat de l'exercice et d'en permettre l'interprétation et l'exploitation.

Elle divise les résultats par centre de décision permettant un meilleur pilotage.

La comptabilité analytique a été initiée au sein de l'Agence Française de l'Adoption au début de l'année 2010.

Elle distingue les frais directs par Pôles Géographiques et par pays, les frais de communication du siège, les frais indirects des fonctions supports ainsi que les salaires et les charges de l'ensemble des personnels de l'Agence.

Cette distinction est la même en recettes.

Les frais directs des Pôles Géographiques regroupent l'ensemble des dépenses occasionnés dans nos pays partenaires, par nos CLE ou encore lors de missions, ainsi que les dépenses engagées sur place. Ce sont globalement les frais de fonctionnement de l'Agence, sur place, ou strictement dédiée à un pays lorsque la dépense émane du siège.

Ainsi, il n'est pas pertinent de comparer les Recettes et Dépenses de chaque axe, car les recettes issues des produits familles doivent, en l'espèce, être rapprochées de l'axe communication.

Le système de répartition initialement en place a permis de dégager les informations suivantes pour l'année 2010 :

- Coûts directs Afrique : 37 972,30 €

Recettes : 7 875,00 € sur l'exercice 2010, correspondant au produit des familles.

- Coûts directs Amérique : 94 322,88 €

Recettes : 26 384 € sur l'exercice 2010, correspondant au produit des familles.

- Coûts directs Europe : 71 132,16€

Recettes : 1 728 € sur l'exercice 2010, correspondant au produit des familles.

- Coûts directs Asie : 70 180,33 €

Recettes : 41 129 € sur l'exercice 2010, correspondant au produit des familles.

- Coûts indirects Salaires et Charges : 2 050 636,01€

Recettes : 8105,56 €, correspondant au remboursement trop perçu des organismes de cotisations, remboursement arrêts maladie et divers.

- Coûts indirects Communication : 133 566,09 €

- Coûts indirects Fonctions supports : 703 165,41 €

La Comptabilité Analytique créée en 2010, bien que sujet à analyse plus poussée, a vite démontrée ses limites, notamment en faisant une distinction entre frais indirects et frais directs qui ne sont ni répartis par Pôles Géographiques, ni par service et qui, dès la création de cette répartition, n'était pas dédiée à l'être.

Ainsi, le système de répartition adopté en 2011 a été refondu afin de pouvoir pallier aux limitations rencontrées.

La répartition 2011 se décompose comme suit :

- Axes continentaux Afrique, Amérique, Asie, Europe

Ces axes disposeront tous de sous-axes analytiques (un par pays) au sein desquels seront inclus : le montant éventuel du loyer de la représentation locale, l'ensemble des frais de celle-ci (électricité, assurance, forfait internet...), le salaire des CLE et leurs frais d'activité (carburant, téléphone, notes de frais à l'occasion de missions...), les montants relatifs aux missions des personnels du siège au sein de ces pays (et l'ensemble des frais de la mission), le montant des salaires des rédacteurs et assistants des pôles géographiques (au prorata de leur temps de travail consacré au pays concerné), les frais de traduction...

Ce dernier point sera modifiable, dès que nécessaire, afin que soit pris en compte au sein de cette comptabilité l'ouverture et/ou la fermeture de pays en cours d'exercice.

- Axe relatif à l'information des candidats

Dépenses d'information

Ce sous-axe regroupera, notamment, le salaire des personnels du pôle information/conseil, des chargés de mission santé, psychologie, statistiques (à hauteur de 50%), formation des correspondants départementaux, l'ensemble des dépenses relatives aux sessions de formations biannuelles, les dépenses relatives à la diffusion des carnets psy...

Dépenses de communication

Seront regroupées, sous cette subdivision, l'édition de brochures pays et de l'ensemble des publications de l'Agence, les factures relatives à l'entretien du site, les salaires des chargés de mission communication et statistiques (50%)...

- Axe relatif aux consommations logistiques du GIP

Cet axe synthétisera l'ensemble des dépenses de l'établissement relatives aux consommables (A) et prestations de services (B) (hors prestations affectées aux axes continentaux et information des candidats), nécessaires à l'activité quotidienne du GIP.

Consommables :

Seront ici regroupées les dépenses relatives à la commande de fournitures, l'achat de matériel divers (informatique, etc...)...

Frais prestataires :

Il sera comptabilisé au sein de ce sous-axe l'ensemble des dépenses relatives aux prestations postales (La Poste, Fedex, Valise Diplomatique, coursier), de téléphonie, les forfaits photocopieurs, la maintenance du système informatique, le nettoyage des locaux parisiens, les frais de traduction, les investissements de la base informatique, frais liés au forfait internet...

- Axe relatif aux personnels directionnels, techniques et au montant du loyer

Cet axe regroupera l'ensemble des frais directs et indirects qu'engendrent la Direction et les fonctions support de l'Agence.

Ce dernier prendra en considération l'ensemble des salaires des personnels de Direction, de l'Agent Comptable, des chefs d'équipes, du chargé de mission relations internationales, mais également de l'ensemble des personnels des services « supports » (cellule administrative et financière, agence comptable, secrétariat de Direction, ainsi que les montants des loyers parisiens).

Seront également comptabilisés sur cet axe les dépenses qui se borneront strictement à des actions concernant les sphères d'activités précitées (ex : achat d'un nouveau logiciel comptable).

La définition de ces axes est issue d'une réflexion portant sur les exigences du document COG Etat/AFA, ainsi que de l'analyse de la Comptabilité Analytique 2010. Cela permet de justifier de la bonne réalisation des actions prévues au sein l'action 5. Cette Comptabilité Analytique est d'ores et déjà opérationnelle et une première analyse mensuelle fait penser que les limites de la Comptabilité Analytique 2010 sont d'ores et déjà dépassés.

II- ACTIVITES DE L'A.F.A.

A)- LE POLE INFORMATION ET CONSEIL

1. Les missions du Pôle Information et Conseil

Le Pôle Information et Conseil (PIC) a pour principale mission d'informer et de conseiller les candidats à l'adoption qui s'adressent au Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Il informe sur les procédures en vigueur au sein des pays partenaires du GIP, conseille sur la mise en œuvre des projets, aide à l'orientation des demandes des familles.

Les conseillers répondent aux demandes des candidats lors d'entretiens personnalisés d'orientation, à partir de la plateforme téléphonique ou au siège de l'AFA et par courrier.

Les conseillers du PIC sont également chargés de la gestion des listes de demandes en attente pour le Vietnam, la Russie, le Cambodge et Madagascar, du traitement des requêtes des candidats et d'élus ainsi que de la mise en œuvre de la procédure d'accompagnement des projets d'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

2. L'équipe du PIC

▪ Sa composition

Le PIC est composé de conseillers adoption, bénéficiant tous de 3 années d'expérience au sein du GIP et d'une solide formation juridique de niveau Master. Un coordinateur, dont le rôle est d'organiser l'activité du Pôle, sous la responsabilité de l'adjoint du Secrétaire Général, responsable du PIC et des Pôles Géographiques (PG), assure au quotidien la qualité du service rendu par le service.

Du 24 mai au 7 juillet 2010, le PIC a accueilli un stagiaire, dont la mission consistait à rédiger une note récapitulant les diverses prestations et congés auxquels les candidats peuvent prétendre lorsque leur projet d'adoption se finalise, conformément au souci constant d'apporter une information la plus précise. Cette note est désormais adressée à tous les candidats en cours de procédure dans un pays partenaire de l'Agence et disponible sur le site Internet du GIP.

**Le PIC est aujourd'hui composé
d'1 coordinateur et de 4 conseillers à temps plein dont 1 vacataire.**

▪ La formation des conseillers

Une formation continue est proposée aux conseillers (au minimum 2 sessions hebdomadaires) portant sur l'actualité de l'adoption internationale et les évolutions des procédures dans les pays partenaires de l'Agence. Des formations faisant appel à des intervenants extérieurs ont par ailleurs été mises en place en fonction des besoins identifiés par les conseillers.

Les réunions hebdomadaires sont ainsi organisées dans 3 directions :

- l'actualité des pays partenaires : un rédacteur intervient pour former les conseillers sur l'évolution des procédures, ainsi que sur l'état des dossiers en attente dans ses pays de référence.

- les informations générales sur l'adoption internationale (politiques, juridiques) et l'activité de l'AFA (décisions de la direction, orientation des tutelles, etc.)

- les informations urgentes relatives à des modifications (évolution des procédures administratives, changement de critères) soudaines dans les pays d'origine.

Les conseillers du PIC participent également, avec l'ensemble de l'équipe de l'AFA, aux réunions d'information organisées chaque lundi par la direction.

Nombre de formations organisées durant l'année 2010 :

- **60 réunions** dans le cadre de la **formation continue du PIC**,
- **48 réunions** avec l'ensemble des collaborateurs de l'AFA.

3. L'activité du Pôle Information et Conseil en 2010

▪ L'information et le conseil des familles

Les informations délivrées sur la plateforme téléphonique

Une plateforme téléphonique permet de centraliser les appels entrants au numéro principal de l'AFA. Les familles sont accueillies par les conseillers du PIC dont le rôle est de dispenser :

- une aide à l'orientation ou à la réorientation des projets d'adoption
- une information concernant la législation, les critères et les procédures d'adoption en vigueur en France et dans les pays partenaires de l'AFA
- une aide à la constitution matérielle des dossiers de demande d'adoption.

Pour éviter une attente téléphonique trop longue, l'équipe adapte le nombre de conseillers présents sur la plateforme en fonction des « pics d'appels » prévisibles et ponctuels. Un planning hebdomadaire organise en ce sens l'activité des conseillers du pôle et le coordinateur assure également ce rôle au quotidien.

CONSEILS TELEPHONIQUES

*Durant l'année 2010, le PIC a pris en charge **25 536 appels téléphoniques**.*

*Ce qui équivaut à **85 appels par jour en moyenne** :*

- **82% ont été traités intégralement par le service**
- **18% ont été transmis** aux rédacteurs référents sur les pays.

*Les conseillers ont réalisé, par ailleurs, **1224 entretiens téléphoniques d'orientation personnalisés**.*

VISITES

***520 familles** ont été accueillies au siège de l'Agence dont **153 pour un entretien d'orientation personnalisé**, soit, en moyenne, **1,7 visite par jour**.*

Les informations délivrées par courrier

Le PIC traite l'ensemble des candidatures relatives aux listes de demandes en attente, ainsi que celles ne pouvant être transmises directement aux rédacteurs des pôles géographiques (demandes non orientées, tournées vers des pays non partenaires de l'AFA, vers des pays ayant fixé des quotas de prise en charge qui sont atteints).

Toute demande d'information adressée par courrier reçoit une réponse écrite de la part des conseillers du PIC dans un délai de 7 jours. Lorsque la demande le nécessite, les familles sont également contactées par téléphone. Ce contact permet de fournir aux familles une information complète, personnalisée et, si elles le souhaitent, une aide à la réorientation.

4 262 courriers ont été traités par le PIC en 2010.

▪ La gestion des listes de demandes en attente

La gestion des listes des demandes en attente se ventile de la manière suivante : inscriptions, désistements, mise à jour des listes en fonction des finalisations des projets des familles dans d'autres pays, transmission des pré-dossiers complets aux rédacteurs, actualisation des courriers d'information, propositions de réorientation des candidats afin de réduire l'état de saturation des listes, apport de compléments au dossier (changement dans la situation familiale et/ou dans le projet des candidats), information sur la gestion des dossiers en cours dans le pays, demande technique concernant l'accès à l'espace personnel, identification des projets d'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

Au total, **3 729 dossiers inscrits en liste de demandes en attente** sont gérés par le PIC :

- **1 965 pour le Vietnam**
- **583 pour le Cambodge** (inscription en LDA suspendue depuis le 20/03/2009)
- **808 pour la Russie**
- **373 pour Madagascar.**

(Au 21/01/2011)

En 2010, les listes de demandes en attente ont fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Direction. Leur état de saturation majeur a conduit l'équipe à mener une analyse approfondie. Ainsi, à la demande du Conseil d'Administration (CA) de l'AFA, réuni le 27 janvier 2010, l'Agence a rassemblé les associations de familles concernées par l'existence des listes d'attente. Lors de cette rencontre (le 17 mars 2010), les associations de familles se sont opposées à l'arrêt de nouvelles inscriptions sur ces listes.

Cette prise de position a conduit le CA à décider, le 14 avril 2010, d'adopter diverses mesures visant à réduire l'engorgement des listes de demandes en attente :

- Procéder à des refus d'inscriptions sur ces listes dès lors que les postulants ne remplissent pas les critères posés par les pays concernés, tels que publiés sur le site Internet de l'AFA.
- Accentuer la communication sur l'état de saturation de ces listes et sur la réalité de l'adoption dans les pays concernés via : le site Internet de l'AFA, l'espace personnel des candidats sur Internet et des mailings d'information pouvant leur être adressés.
- Exiger une confirmation annuelle de chaque projet d'adoption via l'Espace Personnel sur le site Internet de l'Agence.

Dès le début du mois de mai 2010, la confirmation annuelle obligatoire de chaque projet a donc été mise en place. Elle a permis une mise à jour importante des listes de demandes en attente menée par l'ensemble de l'équipe du PIC.

Désormais, les familles inscrites en liste d'attente ont la possibilité de tenir informés les services de l'AFA, via leur Espace Personnel, de tout changement de leur situation ou de leur volonté de modifier leur projet.

▪ Les saisines des candidats et des élus

Les réponses faites aux saisines émanant d'élus ou des candidats à l'adoption sont directement traitées par le PIC lorsqu'elles concernent des informations générales, relatives au fonctionnement de l'Agence ou des pays pour lesquels une liste de demandes en attente est constituée.

Au total, 41 requêtes d'élus ont été traitées par le PIC en 2010.

- **L'information des familles sur les spécificités de l'adoption d'un enfant grand et d'un enfant à besoins spécifiques**

Durant toute l'année 2010, l'équipe du Pôle information et Conseil a renforcé son activité de coordination dans la mise en œuvre de la procédure d'accompagnement des projets d'adoption d'enfants à besoins spécifiques et de recherche de familles dans le cadre de la réception des dossiers d'enfants en « flux inversé » (cf. Focus EBS).

En 2010, 80 familles ont été accompagnées dans le cadre de la délimitation de leur projet d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques en présence du référent PIC, d'un chargé de mission psychologue ou médecin et/ou d'un rédacteur pays.

- **La création de nouveaux outils d'information à destination des familles**

Le Pôle s'est investi cette année dans la création de nouveaux outils d'information à destination des familles.

En 2010, des fiches synthétiques et didactiques ont été créées par les conseillers du PIC afin d'améliorer et de faciliter l'accès à l'information des candidats à l'adoption. Le pôle a rédigé 6 fiches récapitulant l'ensemble des procédures d'adoption dans différents pays partenaires de l'Agence : la Chine, le Vietnam, la Colombie, le Mali, les Philippines et la Thaïlande. Ces dernières sont à la disposition des familles sur les fiches pays du site Internet de l'AFA et adressées, sur demande, dans le cadre de l'activité d'orientation.

Ces documents explicitent, de manière schématique, les grandes étapes suivies par les candidats de leur premier contact avec l'AFA (pré-dossier orienté vers un pays partenaire) jusqu'à leur retour en France avec l'enfant qui leur aura été confié. Chaque fiche est ainsi divisée en cinq parties :

- la demande d'adoption auprès de l'AFA et l'envoi du dossier dans le pays d'origine
- l'attente de la proposition d'enfant
- la proposition d'enfant
- la procédure locale d'adoption
- le retour en France avec l'enfant adopté.

4. Les perspectives du PIC pour l'année 2011

Concernant l'information et le conseil des candidats sur la plateforme téléphonique =>

- Garder pour objectif de limiter le nombre d'appels perdus et le temps d'attente en anticipant les pics d'appels et en s'adaptant au flux des appels.
- Poursuivre l'effort de formation des conseillers du PIC, en fonction de l'évolution de l'adoption internationale ainsi que des besoins identifiés par l'équipe, eu égard à l'analyse des interrogations des candidats.

Concernant l'accompagnement des candidats => mettre en place un accompagnement spécifique et personnalisé pour les familles ayant le projet d'accueillir un enfant grand ou une grande fratrie, en lien avec les Pôles Géographiques et les Chargés de mission santé et psychologie.

B)- LES POLES GÉOGRAPHIQUES

1. Les missions des pôles géographiques

Les pôles géographiques, pôles opérateurs spécialistes de l'AFA, ont pour mission centrale l'accompagnement des candidats depuis la prise en charge effective de leur demande d'adoption orientée vers un pays déterminé jusqu'à la fin des modalités de suivi post adoption. Assistés des conseillers « généralistes » du PIC, ils accompagnent les candidats dans la constitution de leur dossier de demande d'adoption et tout au long de la procédure. Ils interviennent comme intermédiaires dans tous les échanges entre les candidats et l'autorité compétente du pays partenaire choisi, notamment au moment de la réception d'une proposition d'enfant.

Les rédacteurs des pôles géographiques sont référents sur un nombre déterminé de pays. Ils assurent une veille juridique sur ces pays et veillent à la conformité des procédures au droit applicable. Le cas échéant, ils assurent le suivi de l'activité quotidienne des correspondants de l'AFA dans ces pays. Ils participent à la formation des correspondants de l'AFA dans les Conseils Généraux ainsi qu'à celle des conseillers du PIC. Ils sont en contact permanent avec les postes diplomatiques, ainsi qu'avec les autorités compétentes des pays partenaires de l'AFA.

Ils sont force de proposition pour la stratégie d'implantation de l'AFA mais également pour la rationalisation des procédures en interne.

2. Les Personnels

▪ Composition des pôles

Au 31 décembre 2010, les pôles géographiques étaient composés de 11 rédacteurs (10,8 ETP) et de 4 assistantes (4 ETP) réparties de la façon suivante :

- **Pôle Afrique** : 2 rédactrices et une assistante à temps plein
- **Pôle Amérique** : 3 rédactrices à temps plein, une rédactrice à mi-temps, deux assistantes à plein temps.
- **Pôle Asie** : Deux rédacteurs à temps plein, une rédactrice à 80%.
- **Pôle Europe** : 2 rédactrices et une assistante à temps plein.

▪ Evolution au cours de l'année 2010

L'année 2010 a vu évoluer la composition des pôles géographiques, avec mise en place, temporaire ou pérenne, de postes d'assistantes sur les trois pôles qui n'en bénéficiaient pas auparavant. Ainsi, en octobre 2010, un agent auparavant affecté au secrétariat a rejoint l'équipe Amérique. La vacataire recrutée pour 5 mois au pôle Asie en 2009 a vu son contrat renouvelé jusqu'au 30 novembre 2010. L'assistante du pôle Afrique est restée en poste. Une stagiaire a, par ailleurs, renforcé l'équipe du pôle Afrique durant la période des congés d'été (juin à septembre). Cette dernière a été recrutée en qualité de vacataire au 1er janvier 2011 afin de renforcer l'équipe du Pôle Information et Conseil.

Par ailleurs, afin de renforcer les équipes des pôles Europe et Amérique dont l'activité a été chargée par la préparation de l'ouverture en Haïti et du renforcement de l'activité en Russie, une rédactrice a été recrutée à temps plein (mi-temps sur chacun des pôles) à partir du 1^{er} juin 2010.

Enfin, compte tenu de l'activité plus réduite en Asie prévisible au début de l'année 2011 (arrêt du Népal, suspension de l'enregistrement des dossiers au Vietnam notamment), il a été décidé d'affecter une des rédactrices du pôle à mi-temps au renforcement du dispositif du pôle Amérique.

3. L'activité des pôles

Les pôles géographiques ont poursuivi en 2010 une activité soutenue, en lien avec les 37 pays partenaires de l'AFA. L'année a été marquée notamment par le renforcement de l'activité en Russie, la préparation de l'implantation de l'AFA en Haïti et en RDC et l'ouverture de l'AFA au Togo.

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Adoptions réalisées dans l'année	100	139	263	179	122	116	83	80	568	514
PMR signés dans l'année	587	404	428	438	255	241	385	233	1655	1316
Dossiers transmis aux PO dans l'année	349	241	322	295	212	171	153	127	1036	834
Total des dossiers en gestion au 31 décembre	1708	1432	2391	2293	1320	1335	1190	1129	6609	6189

L'activité générale des pôles géographiques a été en forte augmentation en 2010 par rapport à 2009. En effet, en moyenne, les pôles géographiques ont émis **25.7%** de **projets de mise en relation de plus qu'en 2009** et adressé également **24.2%** de **dossiers de plus que l'an dernier** dans les pays d'origine. Enfin, le nombre d'adoptions accompagnées par les pôles géographiques est en **hausse de 10.4%** par rapport à l'année précédente.

Malgré cette montée en charge de l'activité, le nombre total de dossiers suivis par les pôles géographiques **n'a augmenté que de 6.7%** grâce à la mise en œuvre de la politique de confirmation annuelle des projets et à l'archivage de nombreux dossiers dont les familles se sont désintéressées.

Bien que les adoptions accompagnées par le pôle Afrique soient en diminution en 2010 par rapport à 2009 (**moins 30%**), ce pôle est celui qui a connu la plus grosse augmentation d'activité entre les deux années (**plus 45%** en moyenne de PMR signés et de dossiers envoyés, augmentant le nombre de dossiers gérés par ce pôle de près de 20%). Cette surcharge d'activité concerne avant tout le Mali pour lequel le nombre de PMR signés à **augmenté de 80%** entre 2009 et 2010. Cette situation s'explique par le fait qu'il s'agit d'un des seuls pays proposant des enfants en très bas âge aux familles (moins d'un an).

Le pôle Amériques reste le pôle qui gère le plus de dossiers. Il représente en 2010 **36% des dossiers AFA**. Le nombre de PMR signés pour les pays relevant de ce pôle sont en très légère diminution alors que le nombre de dossiers adressés aux pays d'origine **a augmenté de plus de 10% en 2010**. En outre, le nombre de familles accompagnées par ce pôle dans la finalisation de leur adoption a augmenté de plus de 45%. Or, il s'agit d'une phase cruciale de la procédure demandant la plus grande attention de l'équipe du pôle.

Le pôle Asie est le seul pôle ayant connu une très légère diminution du nombre de dossiers en gestion (moins 1%). Cependant, le nombre de dossiers envoyés dans les pays d'origine **a augmenté de près de 24%**, majoritairement en raison de l'accélération des envois de dossiers au Vietnam à l'été 2010 en prévision de l'arrêt de l'enregistrement des dossiers décidé pour le 1^{er} octobre 2010. Le nombre de PMR signés a également **augmenté de 5.8%**. Par conséquent, la réduction du nombre de dossiers en gestion s'explique par un archivage plus conséquent de dossiers en attente dans les pays (notamment au Cambodge) et à l'aboutissement des suivis post-adoption des enfants adoptés les années précédentes.

Le pôle Europe est resté relativement stable tant en termes de nombre d'adoptions accompagnées que de dossiers suivis (environ 5% d'augmentation tout de même). En revanche, le nombre de projets de mise en relation signés a **augmenté de plus de 65%**,

notamment pour la Bulgarie, traduisant l'engouement des familles pour ce pays proposant des enfants relativement jeunes. Cependant, compte tenu du nombre limité d'enfants adoptables en bas âge dans les pays d'Europe, l'AFA s'est efforcée de communiquer au mieux sur la réalité de terrain et les délais d'apparement, limitant ainsi le nombre de dossiers finalement adressés au pays (augmentation de 20% par rapport à 2009).

Sur l'impulsion de la Directrice Générale, l'effort fourni depuis 2009 pour améliorer la **qualité des dossiers de demande d'adoption présentés aux pays partenaires** de l'AFA a été poursuivi. Cette thématique, travaillée de façon systématique par pays a permis de mieux répondre aux attentes des pays dans le cadre d'une collaboration fructueuse. Les nouvelles exigences des pays d'origine ont été communiquées en temps réel et de façon personnalisée à chaque candidat concerné. De même, les pôles géographiques ont approfondi leur **accompagnement au moment de la transmission des propositions d'enfants aux candidats** (notamment grâce à l'appui des chargées de mission psychologue et médecin).

4. Les chantiers 2010 sur les pôles

- **Création d'une confirmation annuelle des projets d'adoption**

Depuis mai 2010, l'espace personnel accessible à toutes les familles enregistrées est devenu un outil de confirmation annuelle de chaque projet, désormais exigée par l'AFA. Cette nouvelle modalité a permis à l'AFA d'enregistrer plus de 1000 désistements, principalement au niveau des listes de demandes en attente. Plus de 4500 autres dossiers n'avaient fait l'objet d'aucune action de la part des familles après deux relances écrites dont une avec accusé de réception. L'archivage de ces dossiers a débuté au mois de septembre et a permis de réduire d'environ 20% le nombre de dossiers gérés par l'AFA.

Grâce à ce nouvel outil, l'Agence dispose d'une meilleure visibilité sur le nombre de dossiers réellement en gestion. En outre, les relances successives adressées aux familles ainsi que la procédure de validation du projet sur le site internet de l'Agence confère aux familles davantage de maîtrise sur leur projet d'adoption et une plus grande responsabilisation.

Etat des lieux des confirmations annuelles des dossiers gérés par l'AFA

	Entre le 18 mai et le 31 Déc. 2010
Total des dossiers soumis à la confirmation annuelle obligatoire*	13 336
Projets confirmés	7 694
Projets arrêtés	1 039
Absence de retour	4 603

**sont soumis à la confirmation annuelle, les dossiers des familles ayant signé un projet de mise en relation ou dont le dossier est enregistré sur liste d'attente, n'ayant pas encore finalisé leur adoption (les dossiers en suivi post-adoption sont donc exclus).*

▪ Harmonisation des pratiques

Différents chantiers d'harmonisation et de rationalisation des pratiques ont été mis en œuvre au cours de l'année 2010. Ainsi, le classement et la conservation des dossiers relatifs aux procédures abouties (en vue des demandes postérieures d'accès aux dossiers par les enfants adoptés) ont fait l'objet d'une mise à plat afin que chaque dossier suive la même procédure d'archivage. La composition des dossiers de principe a fait l'objet d'une harmonisation complète afin d'assurer l'interopérabilité des rédacteurs. Des fiches de procédure succincte par pays ont également été réalisées. Enfin, grâce à l'évolution des systèmes d'informations (nouvelles fonctionnalités de la base de données en particulier), des courriers-type de plus en plus personnalisés et précis peuvent être réalisés, améliorant ainsi la productivité dans les pôles et apportant une image et des informations plus homogènes.

▪ Elaboration d'un indicateur de délai moyen de traitement

Grâce à l'évolution de la base informatique de l'Agence, il est désormais possible d'assurer un suivi des délais de traitement à partir de la signature du PMR. Cet outil permet de connaître, pour chaque pays, le délai moyen de traitement des dossiers, en séparant ce qui relève de l'action de l'AFA de ce qui relève du délai imputable aux familles. Il permet notamment de repérer les éventuelles saturations d'activité dans chacun des pôles afin de mieux adapter les ressources disponibles. Une prochaine version de la base permettra d'automatiser l'extraction des informations relatives aux délais de traitement des pré-dossiers.

Exemple des délais de traitement sur l'année 2010 (en jours)

PAYS	Délai de signature d'un PMR	Délai envoi brochure	Délai constitution dossier complet	Délai d'envoi d'un dossier	Durée totale totale de la procédure	Part des délais AFA
Bulgarie	9,2	13,9	96,5	10,4	130	18,69%
Colombie	11,9	8,7	67,4	8,8	96,8	18,08%
Mali	10,5	6,9	78,3	4,6	100,3	11,47%
Vietnam	8,9	4,6	28,3	4,9	46,7	20,34%
Moyenne Générale Tous pays	10,8	10,7	72,5	12,3	106,3	21,64%

Délai AFA
Délai candidat

▪ Elaboration d'un Indice de saturation des pays

Pour chacun des pays où opère l'AFA, un tableau a été réalisé afin de mettre en lumière la disproportion entre le nombre des demandes en attente et les réelles possibilités d'adoption via l'AFA dans ses pays partenaires. Il est apparu difficile d'élaborer un indicateur spécifique de saturation immédiatement communicable au grand public, en raison de l'aspect très théorique de ce tableau. En effet, celui-ci ne peut se fonder que sur le nombre d'adoptions réalisées sans pouvoir réaliser de projection sur le nombre d'adoptions réalisables dans l'avenir. Ainsi, pour la Chine par exemple, le délai moyen ne représente rien dans la mesure où très peu d'adoptions ont été réalisées par l'AFA dans ce pays, justement en raison du délai important. Cependant, l'AFA s'efforcera de mettre en évidence, sur son site Internet, le nombre d'adoptions réalisées dans chaque pays et, le cas échéant, les faibles probabilités d'aboutissement des demandes dans le temps d'un agrément. Cette demande fera l'objet d'une étude, pour mise en application en 2011.

Exemple de tableau de délai moyen sur l'année 2010

	Dossiers en liste d'attente au 31/12/2010	Nbr. de dossiers transmis dans le PO au 31/12/2010	Adoptions réalisées en 2010	Délai d'attente au vue du nombre d'adoptions annuelles et des dossiers en attente (en années)
ALBANIE		13		
AZERBAIDJAN		1		
BRESIL		3		
BULGARIE		207	8	29,57
BURKINA FASO		32	14	2,29
BURUNDI		6		
CHILI		2	3	0,67
CHINE		443	1	443,00
COLOMBIE		1 074	256	4,20
ESTONIE		0	1	0,00
GEORGIE		5		
HONGRIE		15	5	3,00
INDE		5		
LETTONIE		154	47	3,28
LITUANIE		16	2	8,00
MALI		739	70	10,56
MEXIQUE		12	4	3,00
MOLDAVIE		5		
MONGOLIE		2		
NEPAL		0	9	0,00
PEROU		7		
PHILIPPINES		71	12	5,92
POLOGNE		22	1	22,00
PORTUGAL		49	2	24,50
REP. TCHEQUE		2		
SRI LANKA		16	5	3,20
THAILANDE		63	5	12,60
TOGO		1	0	
VENEZUELA		1	0	
CAMBODGE	587	9	1	596,00
MADAGASCAR	378	21	15	26,60
RUSSIE	818	1	18	45,50
VIETNAM	1 980	100	89	23,37
TOTAL	3 763	3 097	567	12,10

C)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION « CONSEIL SANTE ET FORMATION DES CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX AFA »

Le principe de la formation des correspondants départementaux est posé à l'article 38 de la convention constitutive du GIP.

La formation s'adresse aux correspondants AFA des services de l'Aide Sociale à l'Enfance des Conseils généraux, mais aussi aux agents du siège parisien et vise à garantir une meilleure prise en charge et information de proximité des candidats à l'adoption.

S'agissant des correspondants AFA, elle comprend des regroupements nationaux à Paris, des déplacements dans les départements, des actions permettant d'élaborer et démultiplier des modules de formation spécifiques dans les départements et la rédaction-diffusion d'un corpus de fiches pédagogiques, santé et psy et de cahiers de réflexion.

1. Conseil et accompagnement des adoptants en santé

Des conseils en santé et un accompagnement des familles sont organisés au quotidien, sur saisine des rédacteurs, lors des propositions d'enfants présentant des troubles de santé dans le rapport relatif à l'enfant transmis par les pays d'origine.

2. Regroupement nationaux des correspondants départementaux

2 séminaires de formation ont été dispensés en mars et octobre 2010 (8 journées) soient respectivement :

- 103 personnes et 87 départements représentés
- 93 (grève SNCF) et 76 départements représentés.

Y participent également des partenaires associatifs (EFA, APPO), des intervenants extérieurs, la psychologue de l'AFA, ainsi que l'ensemble des membres de l'A.F.A.

Les thèmes ont été les suivants :

- Actualité des pays
- Après l'arrivée de l'enfant en France : la reconnaissance des jugements d'adoption rendus à l'étranger et la scolarité des enfants adoptés (mars 2010).
- Mieux connaître les adoptants après un parcours d'aide médicale à la procréation (AMP)
- Points particuliers : Adoption et Expatriation, kafala, droits et prestations sociales après adoption, l'Éducation nationale et l'accueil de l'enfant adopté.
- Les EBS – Présentation du module « Adopter un enfant grand en Europe » AFA/EFA (octobre 2010).

3. Déplacements de l'Agence dans les départements

Une quinzaine de déplacements ont été réalisés dans les départements ou dans le cadre de journées interdépartementales en 2010 (Lille, Laval, Paris, Privas, Caen, Angers, Nancy, Nangis, Strasbourg, Montpellier...).

Ces déplacements ont été l'occasion d'aborder un nombre important de sujets avec les professionnels des services de l'aide sociale à l'enfance (contexte fluctuant de l'adoption internationale et son actualité par pays) ainsi que des thèmes plus techniques ("*La santé en adoption*", "*La procédure AFA relative aux enfants à besoins spécifiques*"...)

Certaines journées ou soirées étaient organisées avec des Associations familiales (EFA) ou des APPO (APAEC, APAER PAEPAMA, Racines thaïlandaises, Orchidée-adoption) afin de préparer au mieux les familles aux réalités de l'adoption internationale en 2010.

D'autres avaient un aspect médical (Syndrome d'Alcoolisation Fœtale) ou scientifique (Groupe d'Études Grossesse et Addictions (G.E.G.A.).

De la même manière, des chefs de service et correspondants AFA sont régulièrement accueillis au siège pour une visite de la structure et une rencontre thématique planifiée avec l'équipe.

4. Animation et/ou participation à des groupes de travail

▪ Les Matinées de l'A.F.A.

L'Agence, qui avait déjà noué, eu égard aux difficultés posées par l'adoption internationale sur le plan humain, juridique et pratique, des relations avec différents acteurs de l'adoption, a consolidé ces liens privilégiés, notamment avec les associations de parents par pays d'origine. Ainsi, dans le respect du rôle de chacun, les acteurs de l'adoption peuvent s'enrichir mutuellement de l'expérience humaine de leurs membres, de leur savoir-faire ou de leur connaissance du terrain.

Ainsi, les **matinées de l'AFA**, rassemblant équipe de l'A.F.A., correspondants AFA de la région parisienne et ceux de passage, EFA, MASF, ainsi que fédérations d'OAA et autres professionnels de l'adoption, se sont poursuivies chaque deuxième jeudi du mois, évoquant des thèmes tels que : *"De la fécondation in vitro à l'adoption"*, *"La théorie de l'attachement"*, *"Haïti et l'après-séisme"* puis *"Aperçu des conditions de vie des enfants placés dans des crèches en Haïti"*, *"Scolarité et adoption"*, *"Le rôle du père au vu des situations des pères solos"* puis *"Les pères dans l'adoption"*, *"Adopter en Chine. La filiation à l'épreuve du contrôle de la natalité"*, *"Dons d'enfant en Océanie et développement psychoaffectif de l'enfant adopté coutumièrement"*.

D'autres, enfin, ont témoigné telle Mariama DIALLO, Chargée de mission Protection de l'enfance et Adoption internationale, engagée en tant que V.A.I. en Ethiopie.

▪ Groupe de travail AFA/EFA pour l'élaboration d'un module et d'un cahier de réflexion et de préparation à l'accueil d'un enfant déjà grand ou d'une fratrie en Europe

Après la Colombie en 2008, un **nouveau cahier AFA/EFA de préparation et de sensibilisation des adoptants en Europe** a été proposé fin 2010 aux correspondants départementaux AFA, se déclinant soit sous forme d'un module collectif organisé par les services adoption en deux séances de 15-20 personnes, soit sous forme d'un cahier de réflexion remis au cours d'un entretien par l'ASE en prévision de l'adoption d'un enfant déjà grand ou d'une fratrie.

Ces modules sont conçus en collaboration étroite avec des partenaires associatifs (APAEC et EFA), la psychologue de l'AFA, la chargée de communication et les rédacteurs par pôle géographique.

• De plus, Participation aux Groupes de travail...

- Groupe de travail mené par la DGCS sur la réforme de l'adoption.
- Réunions au Secrétariat d'État à la Famille sur un projet de cahier des charges des consultations d'orientation et de conseil en adoption (COCA).
- Groupe de travail piloté par la DGCS et le SAI sur la recherche auprès des enfants adoptés et des familles.
- Réunions techniques organisées à ou hors l'Agence avec des médecins de l'adoption, l'ADF....
- Publications sur la santé et l'histoire des enfants adoptés (2 articles) dans la Revue Accueil d'EFA et Revue Médecine thérapeutique et pédiatrie (MTP).

5. Alimentation des outils mis à disposition des correspondants départementaux

- Un espace PRO dédié sur le site de l'AFA
- Des supports d'interventions PowerPoint (modules, présentations faites auprès des Conseils généraux) mis à disposition des services adoption
- Un thesaurus de questions-réponses (FAQ)
- Une liste de diffusion mail interactive et en temps réel pour échanger sur l'actualité ou en cas d'alerte
- Un accès à la base de données des candidats à l'adoption AFA de leur département, via l'espace PRO (avec moteur de recherche)
- Des fiches techniques pédagogiques, santé et psy en ligne
- Une documentation générale sur l'adoption
- 2 modules de formation (Amérique latine et Europe) destiné aux adoptants dont le projet est d'accueillir un enfant de 5 ans et plus ou une fratrie.
- Un module de formation de formateurs destiné aux départements pour des groupes de parents en partance à la rencontre de leur enfant dans son pays d'origine
- Une procédure AFA dédiée aux candidats à l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques : kit de documents-outils en ligne (questionnaire santé, guide entretien)
- Un module de recherche selon « le profil de l'adoptant » interactif

D)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION PSYCHOLOGUE

1. Mission d'accompagnement des candidats à l'adoption et des parents adoptifs

- **Mise à disposition d'une écoute, de conseils, d'un soutien des familles** pouvant se trouver en difficulté dans le cadre de la poursuite de leur projet d'adoption soit au moment de la proposition d'attribution d'un enfant : soit sur place dans le pays d'origine de l'enfant, soit dans le cadre d'un renoncement à l'enfant, soit dans le cadre du suivi de celui-ci une fois dans sa famille. 115 familles ont bénéficié de cet accompagnement de janvier à décembre. (62 familles en procédure d'adoption en Amérique, 33 familles en procédure d'adoption en Europe, 20 familles en procédure d'adoption en Asie).

- **Organisation et animation des ateliers thématiques** regroupant des postulants à l'adoption (co-animation avec le médecin de l'A.F.A.).

- 1 **atelier** a eu lieu au 1er semestre 2010 : Questions ouvertes ».

- 3 **ateliers** ont eu lieu au deuxième semestre 2010 sur les thématiques : « *enfants imaginaire/enfant réel* », « *l'adoptabilité de l'enfant* », « *la proposition d'enfant* ».

Regroupant une douzaine de personnes, ces réunions de réflexion sont l'occasion d'échanges sur le thème de la parentalité adoptive.

- **Organisation et animation des groupes de préparation au départ** (participation du rédacteur et du médecin)

- 2 **journées de préparation au départ au Vietnam** dont une ayant réuni 10 familles et l'autre ayant réuni 11 familles soit 19 personnes.

- 2 **journées de réunion de préparation au départ en Colombie** dont une ayant réuni 15 familles soit 24 personnes et l'autre ayant réuni 8 familles soit 14 personnes.

Lors de ces réunions, étaient prévues :

- Une intervention d'environ une heure sur « *la construction du lien d'attachement parent/enfant* »

- un questionnaire d'évaluation de la satisfaction des participants aux réunions de préparation au départ a été élaboré et rempli par les familles présentes

- une orientation proposée vers des professionnels psychologues/psychiatres ou structures adaptées aux besoins des familles demandeuses

- **Identification et constitution du réseau d'acteurs professionnels « psy » spécialisés dans le domaine de l'adoption** exerçant au sein des différents départements en vue d'effectuer des orientations pour des suivis et prises en charge les plus pertinents possibles pour nos adoptants. Dans ce cadre, 44 professionnels ont été identifiés dans divers départements français.

- **Enfants à Besoins spécifiques : Accompagnement des projets d'adoption**

Initiation d'un groupe de travail pour la constitution d'une note explicative et ensuite la constitution d'un protocole concernant les problématiques et les préparations des parents pour mieux prendre en charge les enfants.

2. Mission d'accompagnement de l'équipe

- **Supervision psychologique de l'équipe du pôle information et conseil** (1 séance d'une heure /quinzaine) jusqu'en mars 2010 ; en cas de besoin, à la demande de l'équipe depuis avril).

- **Soutien des rédacteurs lors d'appels difficiles aux familles** tels que les refus du pays d'origine, les propositions d'enfants au profil difficile, la gestion des appels des familles particulières, ...

3. Participation à des échanges avec les services extérieurs

- Dans le cadre du CSA, travail sur l'agrément et l'élaboration de la grille d'évaluation sociale et psychologique de l'agrément
- Echanges et réunions de travail avec des professionnels de la santé mentale s'ouvrant aux consultations adoption (échanges des pratiques)

4. Mission d'information et de sensibilisation des correspondants départementaux de l'A.F.A., par la participation aux réunions de formation organisées par le médecin de l'agence.

De nombreux contacts ont été établis par les correspondants départementaux pour vérifier l'adéquation entre le projet d'adoption et le profil d'un enfant, sans oublier les compléments d'information demandés par les pays d'origine...

5. Livre de l'adoption AFA : « Il était une fois ... Notre histoire »

- Pilotage du groupe de travail, composé d'un rédacteur par pôle géographique et des chargées de mission en communication et en santé, sur l'élaboration et la réalisation du projet du « livre de l'adoption ».
- Organisation et animation des réunions hebdomadaires durant les mois d'avril et mai 2010. Puis réunions bimensuelles pour le mois de juillet.
- Ce livre a été mis à la disposition des adoptants, via le site internet en décembre.

E)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION COMMUNICATION

1. Le site Internet

740 000 connexions ont été enregistrées sur le site internet de l'Agence, la moyenne quotidienne s'élevant à 2 390. De la création de l'AFA à la fin 2010, ce site a reçu plus de **4 millions** de visiteurs.

Ce site s'était doté, à l'automne 2009, d'un **espace personnel** permettant à **l'ensemble des candidats** adoptant via l'AFA, de suivre leur(s) projet(s). Cet espace personnel a été retravaillé, au printemps 2010, au niveau du design en vue de la confirmation annuelle. Désormais, chaque candidat peut mettre à jour quelques informations qui lui sont personnelles.

Ce site a, depuis l'origine, un **espace pro à destination des 135 correspondants départementaux de l'AFA**. 15 000 connexions ont été enregistrées sur l'Espace Pro en 2010, la moyenne quotidienne s'élevant à 35.

De plus, participation au groupe de travail piloté par la DGCS et le SAI sur l'actualisation du portail : **adoption.gouv.fr**.

2. Les publications

L'Agence dispose aujourd'hui de plusieurs publications.

Les nouvelles publications :

- **Un guide de l'adoption « sur le chemin de l'adoption »** adressé aux correspondants départementaux AFA, à charge, pour eux, de le transmettre aux candidats à l'adoption (28 pages) a été remis à jour et réédité.
- **Un cahier de réflexion** pour se préparer à l'accueil d'un enfant européen (proposé par l'AFA et EFA) : « **Adopter un enfant déjà grand ou une fratrie** » à destination des correspondants départementaux AFA, à charge, pour eux, de le transmettre aux candidats à l'adoption lors de ces réunions thématiques.
- **2 Lettres de l'AFA en 2010**
- **1 Présentation de l'AFA « Spécial Haïti »**, conçue spécialement pour les autorités haïtiennes et les directeurs(trices) de crèches distribuée lors des déplacements du Président, de la directrice générale de l'AFA et de notre rédactrice Amérique ou par nos correspondants locaux.
- **1 Présentation de l'AFA « Spécial Fédération de Russie »** (version française et version russe) conçue spécialement pour les autorités russes et les professionnels de l'adoption, distribuée lors des déplacements du Président et de la directrice générale de l'AFA, ou par nos correspondants locaux.
- **1 Présentation de l'AFA « Spécial Thaïlande »** (version française et version thaïe) conçue spécialement pour les autorités thaïlandaises et les professionnels de l'adoption, distribuée lors des déplacements de la directrice générale de l'AFA ou par notre correspondant local.
- **1 Lettre de l'AFA « Spécial Colombie »**, conçue spécialement pour le colloque tenu à Bogota en mai 2010.
- « **La France et l'Adoption Internationale** » (17 pages) : Ce document, à destination des autorités étrangères, a pour vocation de leur présenter la législation française en vigueur, d'expliquer le paysage de l'adoption français, l'accompagnement proposé aux familles par les opérateurs, les procédures pour les enfants à besoins spécifiques. Dans une autre partie, sont évoqués les droits des enfants ainsi que la protection administrative et judiciaire offerte par la France.
- **Le rapport général annuel 2009**
- **Il était une fois... Notre histoire** : (focus E)

Qui s'ajoutent aux plus anciennes (remises régulièrement à jour) :

- Une **plaquette de présentation** de l'AFA (4 pages) remise à jour et rééditée.
- **Une collection de « Cahiers Psy »** - 12 numéros : mise à disposition des correspondants départementaux AFA, des candidats à l'adoption venant au siège de l'AFA. Ces cahiers sont également téléchargeables sur le site de l'AFA.
- **Un cahier de réflexion** pour se préparer à l'accueil d'un enfant colombien (proposé par l'AFA et l'APAEC) : « **Adopter un enfant déjà grand ou une fratrie** » à destination des correspondants départementaux AFA, à charge, pour eux, de le transmettre aux candidats à l'adoption lors de ces réunions thématiques.
- **3 plaquettes d'accompagnement pour la rencontre avec l'enfant** à destination des candidats à l'adoption : « *Petit vade-mecum psy pour ceux qui partent chercher leur enfant* », « *Petit vade-mecum psy pour le retour avec l'enfant* », « *Accompagnement pour la rencontre avec un enfant grand* ».
- **7 Lettres de l'AFA**, téléchargeables sur le site de l'AFA.
- **1 Lettre de l'AFA « Spécial Ouagadougou »**, conçue spécialement pour le forum qui s'est tenu en décembre 2009
- **Un livret de présentation de l'AFA, de son équipe**, à destination des autorités étrangères, ou des professionnels de l'adoption (avec support power point)
- **Un trombinoscope** à destination des autorités étrangères, ou des professionnels de l'adoption
- **1 dossier de presse** sur les « enfants à besoins spécifiques »

3. Communication audio-visuelle

Constitution d'une photothèque

- **Photos** prises lors de venue de délégations étrangères, d'enfants arrivant en France, de familles, de rendez-vous festifs, de déplacements à l'étranger...

Constitution d'une filmographie

- **Films** pris lors de moments particuliers : *Matinées de l'AFA*, *Après-midi festive* (venue des délégations africaines en février), *Vacaciones de Verano* (Arrivée des enfants et découverte de leurs familles respectives – départ vers la Colombie 3 semaines plus tard, bilan des familles)... Ces films sont désormais montés, et ont vocation à être mis sur l'espace pro afin de permettre aux Correspondants départementaux et locaux d'être au plus près du siège de l'AFA.

4. Manifestations diverses

Plusieurs délégations étrangères ont été accueillies au siège de l'Agence Française de l'Adoption en 2010, parmi lesquelles :

- une délégation africaine (magistrats - février),
- une délégation malienne en juin,
- une délégation du Kazakhstan en octobre,
- une délégation de RDC en novembre.



Délégation Africaine

A l'issue de la réunion de travail avec les acteurs de l'adoption africains, une rencontre entre les familles ayant adopté en Afrique et les magistrats a été organisée à l'AFA, le 26 Février 2010. Une cinquantaine d'enfants, accompagnés de leur famille, ont participé à cette après-midi festive.

III- SITUATION INTERNATIONALE

A)- SITUATION GÉNÉRALE

Au 31 décembre 2010, l'AFA a accompagné **568** adoptions, soit une augmentation conséquente des adoptions de l'AFA de **10.5%** par rapport à 2009. En part relative, l'AFA représenterait environ 16.2% des adoptions internationales (**3504** dénombrées par le SAI), soit une légère diminution par rapport à l'année dernière où l'AFA représentait 17% des adoptions internationales. Cependant, si l'on exclue les enfants adoptés en Haïti cette année compte tenu de la situation particulière de ce pays cette année ayant conduit à l'accélération des procédures d'adoption à la suite du séisme, l'AFA représente 22.6% des adoptions internationales, contre 21.7% l'an dernier. Il semble donc que l'AFA soit en légère progression en termes de représentativité des familles accompagnées. L'AFA accompagne environ **37%** des adoptions dans les pays où elle est implantée.

Il est à noter que l'augmentation des résultats de l'AFA est due majoritairement aux bons résultats obtenus en Colombie qui enregistre une **augmentation de 50%** (86 adoptions supplémentaires), compensant la baisse des adoptions au Mali de 40% (**47 adoptions de moins qu'en 2009**). L'augmentation importante des adoptions dans ce pays est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord, la création d'une relation de confiance depuis plusieurs années entre l'AFA et l'ICBF qui s'est concrétisée en 2010 via le programme de « Vacances de verano » mis en œuvre grâce à un effort commun de l'ensemble des acteurs français de l'adoption (SAI-AFA-OAA-APAEC...). Enfin, le travail important sur l'adoption d'enfants grands et de fratries avec les familles a pu permettre la concrétisation de propositions d'enfants qui aurait pu, autrefois, être refusées.

Le Mali est le pays dans lequel l'AFA a connu sa baisse la plus importante. Cette diminution est due en partie aux changements du personnel dirigeant la pouponnière d'Etat de Bamako entraînant une période d'ajustement. Par ailleurs, de par son mode de fonctionnement en commission, les adoptions au Mali sont tributaires à la fois de la réunion de celle-ci mais également du nombre d'enfants adoptables chaque année. Par conséquent, le nombre d'adoptions ne peut pas être projeté d'une année sur l'autre. Pour rappel, l'AFA a réalisé 72 adoptions en 2008, 117 en 2009 et 71 en 2010. Enfin, le Mali a manifesté son souhait de diversifier les pays d'accueil auxquels il confiait ses enfants. Les italiens, les espagnols et les danois commencent à devenir des concurrents de l'AFA. Ces résultats démontrent l'importance d'entretenir de bons rapports avec les autorités et de faire tout le nécessaire pour assurer la cordialité des relations (déplacements réguliers, accueil de délégations...). Enfin, cette situation est la démonstration que l'AFA doit veiller à la pluralité de ses partenaires afin de pouvoir compenser les éventuelles diminutions d'activités dans ses principaux pays.

Bien que les opérateurs privés aient davantage progressé au Vietnam cette année, il est à noter que l'AFA est restée stable avec 89 adoptions réalisées en 2010 contre 88 en 2009, dans une période de changement important de la politique vietnamienne de l'adoption

La Lettonie est également relativement stable avec 47 adoptions en 2010 contre 44 en 2009. Il est à noter que la Russie (18 contre 8 en 2009), Madagascar (15 contre 10 en 2009), le Burkina Faso (14 contre 10 en 2009) et les Philippines (12 contre 3 en 2009) sont en nette augmentation. Le reste des pays est relativement stable. Enfin, l'Agence réalise ses adoptions dans 21 pays différents en 2010 (23 en 2009) selon la répartition géographique suivante :

263 enfants adoptés du continent américain (46.3%)
 122 enfants adoptés du continent asiatique (21.5%)
 99 enfants adoptés du continent africain (17.5%)
 84 enfants adoptés du continent européen (14.7%)

Il est à noter que 80% des adoptions réalisées par l'AFA sont finalisées dans des pays parties à la Convention de La Haye.

B)- DÉPLACEMENTS

L'Agence a réalisé **12** déplacements dans **12** pays :

- 1 déplacement **en Chine, Vietnam et Thaïlande** (janvier)
- 1 déplacement en **Italie** (sur invitation de l'Autorité Centrale italienne en janvier)
- 2 déplacements à **Madagascar** (janvier et septembre)
- 2 déplacements en **Russie** (février et juillet)
- 1 déplacement en **République Démocratique du Congo** et au **Congo** (mars)
- 1 déplacement en **Colombie** et au **Pérou** (mai)
- 2 déplacements en **Haïti** (juin et octobre)
- 1 déplacement au **Togo** (septembre)
- 1 déplacement au **Vietnam** (décembre)

Les pays pour lesquels deux déplacements ont eu lieu sont : Haïti, la Russie, le Vietnam et Madagascar. Il s'agit pour les trois premiers pays, des principaux enjeux de l'AFA pour les prochaines années. Concernant Madagascar, le premier déplacement a consisté en un accompagnement par la rédactrice en charge du pays de la mission organisée par le SAI. Deux déplacements exploratoires ont eu lieu, l'un en RDC l'autre au Togo afin de préparer l'ouverture de l'Agence sur ces pays. Les autres déplacements avaient pour principal objectif l'entretien des relations ou la résolution de difficultés techniques ponctuelles.

C)- CORRESPONDANTS LOCAUX

L'Agence dispose de **14** correspondants (10.05 ETP) dans **9** pays :

Vietnam : Emmanuel POLLEIN, Anh HA VIET, Nhung NGUYEN VANH, Tuan TRAN AHN

Russie : Alain SCHUSSLER, Inna BOGATENKOVA, Olga STRELKOVA

Haïti : Kerlyne MARSEILLE

Colombie : Claudia SCHATKA-PONCET

Mali : Vital DIOP

Burkina Faso : Hortense NIKIEMA

Cambodge : Chantal RAPINEAU

Népal : Rajani SCHRESTA

Madagascar : Lova RAFENOMANANTSOA

A ce jour, l'Agence dispose de 14 correspondants à l'étranger répartis dans 9 pays. 4 d'entre eux sont positionnés au Vietnam afin d'accompagner les familles durant leur séjour. Ce dispositif n'a été mis en œuvre que de manière exceptionnelle au Vietnam en raison des doutes existants sur les réseaux locaux d'accompagnateurs. En effet, dans la plupart des autres pays réalisant un nombre important d'adoptions (Colombie et Mali notamment), le correspondant local n'intervient que dans l'administration des dossiers et dans l'entretien des relations avec l'autorité centrale locale, l'accompagnement étant effectué par des professionnels locaux (généralement avocats ou traducteurs régulièrement inscrits et connus de l'ambassade de France).

L'Agence réfléchit actuellement sur les solutions d'accompagnement local qu'elle pourrait mettre en œuvre, dans la limite des moyens dont elle dispose (notamment son plafond d'emploi). Cette question est cruciale en Russie, dans la mesure où les autorités locales exigent que les personnes accompagnant les familles d'un opérateur soient liées à ces derniers par un contrat de travail.

L'Agence s'est efforcée de consolider la formation de ses correspondants locaux à l'étranger grâce à l'organisation d'un rassemblement à Paris au mois de juin. Ce rassemblement a été l'occasion de présenter l'ensemble du personnel de l'Agence, de délivrer une formation uniforme aux correspondants, d'échanger sur les pratiques locales de l'adoption mais aussi de rencontrer différents acteurs de l'adoption en France (SAI, Conseil général...). Cette session de formation sera renouvelée en 2011.

D)- BILAN 2010 PAR PAYS

AMERIQUE

263 enfants ont été adoptés sur le continent américain, soit 46.3% des adoptions réalisées par l'AFA.

COLOMBIE

Nb adoptions réalisées : 256

Correspondant local : Claudia SCHATKA-PONCET recrutée à plein temps

Déplacement effectué : L'Agence a assisté au colloque organisé par l'ICBF en mai 2010.

Situation générale : L'Agence maintient d'excellentes relations avec les autorités colombiennes. Le nombre d'enfants adoptés a très largement augmenté en 2010



notamment grâce à la mise en œuvre du programme des « *vacaciones de verano* ». Par ailleurs, le travail effectué sur l'adoption des enfants grands a permis de concrétiser davantage de projet portant sur des enfants de plus de 5 ans. Enfin, l'étude et la rédaction de compléments d'enquête sociale ou psychologique ont été particulièrement appréciées des autorités colombiennes. Ce pays représentant près de 50% des adoptions réalisées par l'AFA, il sera nécessaire de veiller à la continuité des relations. Pour ce faire, il est envisagé de reconduire le programme *Vacaciones de verano* en 2011.

MEXIQUE

Nb adoptions réalisées : 4

Correspondant local : non, cependant le poste à Mexico a désigné un personnel référent de l'AFA auprès du DIF.

Déplacement effectué : Aucun en 2010

Situation générale : Le Mexique reste un pays dont le potentiel est relativement faible mais qui pourrait être davantage exploité par le ciblage et l'entretien de relations avec un nombre limité de régions. Le pays a demandé à l'AFA en cours d'année 2010 de remettre un nouveau dossier d'accréditation. Ce dossier est actuellement en cours d'étude par le DIF (autorité centrale mexicaine). Une fois l'accréditation obtenue, l'AFA prévoit en 2011 d'effectuer un déplacement afin d'identifier les régions avec lesquelles l'AFA travaillera plus spécifiquement.

CHILI

Nb adoptions réalisées : 3

Correspondant local : non

Déplacement effectué : non

Situation générale : Le Chili ne constitue pas un pays à enjeu. En effet, le nombre d'enfants adoptés dans ce pays reste très faible et le profil des enfants adoptables ne correspond pas aux souhaits des familles (enfants de plus de 6 ans). L'APPO AFAENAC ayant manifesté son désir de voir l'Agence se maintenir dans ce pays, l'AFA a conservé son positionnement et de bonnes relations mais n'envisage pas d'investir davantage sur ce pays. Cependant, le travail fourni sur l'accompagnement des familles pour l'adoption d'enfants grands permettra cependant de proposer un nombre plus important d'enfants.

PÉROU**Nb adoptions réalisées : 0****Correspondant local : non****Déplacement effectué :** en mai 2010 à l'occasion du déplacement en Colombie afin de déposer le dossier d'accréditation.**Situation générale :** D'une manière générale le Pérou représente un faible enjeu pour l'AFA. Toutefois, l'accréditation de l'AFA a été renouvelée quand bien même il persiste une interrogation sur l'obligation de nommer un correspondant local à Lima. L'Agence a donc conservé son implantation dans ce pays mais n'investit pas davantage de ressources.**HAÏTI****Correspondant local :** Kerlyne MARSEILLE recrutée à temps plein. Depuis le mois de juin, Benjamin HEMAR a rejoint notre correspondante locale en qualité de personnel détaché. Enfin, l'AFA s'est attachée les services d'un médecin vacataire afin de réaliser un bilan sur la santé des enfants dans les crèches et de réaliser un état des lieux de la situation sanitaire des institutions.**Déplacements effectués :** Deux missions ont été réalisées en juin 2010 et en octobre 2010. La première mission avait pour principal objectif l'installation de Benjamin HEMAR et la rencontre des principaux acteurs de l'adoption après le séisme. La seconde mission a été effectuée par la Directrice Générale et le Président de l'AFA afin de rencontrer les autorités locales mais aussi les principaux directeurs de crèches afin d'initier un travail de collaboration.**Situation générale :** L'implantation de l'AFA dans ce pays a fait l'objet d'un fort investissement de l'AFA tout au long de l'année 2010 malgré la situation catastrophique et l'instabilité politique résultant du séisme. La quasi-totalité des 56 crèches recensées par l'IBESR a fait l'objet d'au moins une visite par le personnel de l'AFA sur place (cf. Annexe 1 : Focus sur les actions menées par l'AFA en Haïti en 2010). A ce jour 8 préaccords de collaboration ont été signés par des directeurs de crèches qui envisagent de travailler avec l'AFA à la reprise des procédures d'adoption. Cependant, les modalités et la date de reprise n'étant pas encore connues à ce jour, la négociation définitive ne peut avoir lieu.**ETATS-UNIS****Nb adoptions réalisées : 0****Correspondant local : non****Déplacements effectués : non****Situation générale :** L'Agence a rencontré les responsables de l'Agence ILLIEN afin de déterminer le cadre d'un partenariat. Toutefois, le nombre d'enfants proposés, le profil des enfants adoptables (fratrie nombreuse, plus de 8 ans, à besoins spécifiques) et le coût de la procédure ne correspondent pas réellement au projet généralement porté par les familles. Enfin, l'obligation de mettre en œuvre une intermédiation financière sur ce pays représentant une charge trop lourde par rapport aux résultats escomptés, l'AFA a fait connaître au SAI sa décision de ne pas initier de collaboration avec cette Agence privée.

ASIE

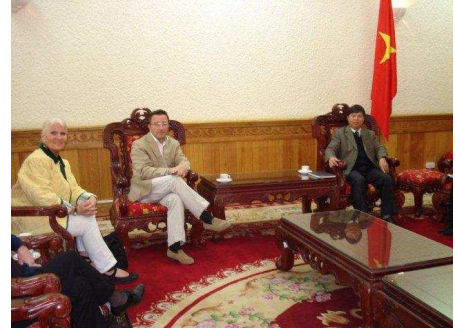
122 enfants ont été adoptés sur le continent asiatique, soit 21.5% des adoptions réalisées par l'AFA.

VIETNAM

Nb adoptions réalisées : 89

Correspondant local : Emmanuel POLLEIN, Anh HA VIET, Nhuong NGUYEN VANH, Tuan TRAN AHN recrutés à temps plein.

Déplacement effectué : L'Agence a effectué un déplacement en janvier 2010 et un second en décembre. Le premier déplacement avait pour objectif principal de présenter Mme Biondi à Monsieur Binh, Directeur du Département de l'Adoption vietnamien, et d'ouvrir deux provinces. La seconde mission, effectuée également par



Monsieur Nicolin, avait pour but de faire le point sur l'activité des correspondants locaux de l'Agence et évoquer les conditions de reprises des adoptions sous la nouvelle loi.

Situation générale : Les adoptions réalisées par l'Agence sont restées parfaitement stables par rapport à l'an dernier. Toutefois, le nombre d'adoptions réalisées par les OAA a fortement augmenté. Si l'AFA reste le premier opérateur au Vietnam, de nombreux OAA sont désormais au même niveau que l'Agence. Le Vietnam est actuellement en cours de ratification de la CLH (signée en décembre 2010) et s'apprête à se doter d'une nouvelle loi plus conforme à l'éthique de la Convention. Cette loi va probablement profondément bouleverser le mode de fonctionnement des opérateurs puisque ces derniers n'entreteniront plus de relations directes avec les orphelinats. Les modalités pratiques de la reprise de l'envoi des dossiers (arrêt signifié par les autorités vietnamiennes au 1^{er} octobre 2010) ne sont pour le moment pas connues. Cependant, afin de palier la diminution des adoptions en 2011 consécutive de cet arrêt, l'AFA a adressé au cours de l'été un nombre important de dossiers dont l'apparement devrait se poursuivre au cours de l'année 2011.

PHILIPPINES

Nb adoptions réalisées : 12

Correspondant local : non

Déplacement effectué : aucun

Situation générale : Le nombre d'adoptions réalisées aux Philippines a très largement augmenté en 2010 pour l'AFA. Cette meilleure implantation est consécutive de deux raisons : première tient au nombre de dossiers adressés dans le pays en 2008 et une meilleure orientation des familles remplissant les critères de ce pays. La seconde résulte d'un meilleur accompagnement des familles vers une ouverture de leur projet pour des enfants plus âgés. Ainsi, plus de 40% des adoptions réalisées dans ce pays en 2010 ont concerné des enfants plus de 5 ans. Il est à noter que, compte tenu de l'augmentation importante de dossiers adressés par les pays d'accueil, les Philippines ont décidé, en décembre 2010, de suspendre la réception de nouveaux dossiers (hors enfants à besoins spécifiques) afin de limiter le temps d'apparement à des délais raisonnables (actuellement autour de 36 mois).

NÉPAL

Nb adoptions réalisées : 9

Correspondant local : Rajani SCHRESTA recrutée à 30% depuis le mois de décembre 2010 (temps plein auparavant), fin de contrat en mars 2011.

Déplacement effectué : Aucun

Situation générale : Les adoptions réalisées en 2010 correspondent aux dossiers qui ont été adressés au pays au cours de l'année 2009. Toutefois, compte tenu de la situation particulièrement préoccupante de l'adoption internationale au Népal, relayée par les observateurs internationaux, l'ambassade et le SAI, l'AFA n'a adressé aucun dossier en 2010 et n'a pas payé les frais annuels d'accréditation. L'implantation de l'Agence n'a donc été maintenue que jusqu'à la finalisation de l'adoption de la dernière famille AFA (intervenue fin janvier 2011). Au-delà de cette date, conformément à l'avis du Conseil d'Administration et du SAI, l'Agence effectuera une veille afin d'anticiper une reprise des adoptions dans des conditions plus respectueuses des principes de la Convention de La Haye.

SRI LANKA

Nb adoptions réalisées : 5

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2010

Situation générale : La position de l'AFA au Sri Lanka reste relativement stable en 2010 par rapport à l'an dernier. L'Agence n'a adressé qu'un nombre réduit de dossiers au Sri Lanka en 2010 sur les recommandations du SAI. De même en 2011, l'AFA veillera à un envoi en nombre mesuré de dossiers. En effet, le nombre de dossiers AFA actuellement sur place semble suffisant au regard du nombre de propositions d'enfants réalisées chaque année. Cependant, il est à noter que l'OAA Kasih Bunda semble vouloir investir fortement sur ce pays et a adressé un nombre de dossiers plus important que l'AFA en 2010.

THAÏLANDE

Nb adoptions réalisées : 5

Correspondant local : Emmanuel POLLEIN (en poste au Vietnam, il effectuera des missions ponctuelles en Thaïlande afin de renforcer les contacts)

Déplacement effectué : Effectué en janvier 2010.

Situation générale : Le déplacement a été l'occasion d'entretenir de bons rapports avec les autorités et d'évoquer la qualité des dossiers présentés par l'AFA. En effet, ceux-ci sont jugés insuffisamment documentés, comparativement à ceux fournis par l'OAA français Orchidée Adoption. Ainsi, l'Agence a élaboré un contenu minimum des évaluations qui a été favorablement accueillie par les autorités. Cependant, l'Autorité Centrale thaïlandaise a précisé qu'elle ne souhaitait pas recevoir de nouveaux dossiers pour l'année 2010, compte tenu de la saturation actuelle. En revanche, l'Agence a obtenu un accord de collaboration avec l'orphelinat privé de Pattaya. Ce nouvel accord a permis la transmission de 5 nouveaux dossiers en Thaïlande (puisque hors quota de l'Autorité Centrale) : 2 propositions d'enfants ont été effectuées début 2011 et 3 dossiers sont actuellement en attente d'apparement.

CAMBODGE

Nb adoptions réalisées : 1

Correspondant local : Chantal RAPINEAU recrutée à 25%

Déplacement effectué : Aucun en 2010

Situation générale : La décision de suspendre l'envoi de nouveaux dossiers en novembre 2008 a marqué un coup d'arrêt dans le fonctionnement de l'Agence. Toutefois, le Cambodge a décidé de modifier sa législation interne afin de se mettre en conformité avec la Convention de La Haye dont il est partie. Malgré plusieurs reports, cette nouvelle loi a été votée et les décrets d'application sont attendus pour la fin du premier trimestre 2011. Ainsi, une reprise de l'activité de l'Agence au Cambodge est attendue pour la fin de l'année 2011, pour laquelle il sera demandé de déposer un nouveau dossier d'accréditation.

CHINE**Nb adoptions réalisées : 1**

Correspondant local : non mais un mandat est donné à Monsieur François YU pour représenter gracieusement l'AFA.

Déplacement effectué : Effectué en janvier 2010

Situation générale : Du fait de l'état de saturation des demandes, les Autorités chinoises ont informé l'AFA que le délai d'apparement atteignait aujourd'hui les 4 voire 5 ans. Le C.C.A.A. a exposé son souhait de recevoir des dossiers de meilleure qualité afin d'effectuer les meilleurs apparements possibles. C'est la raison pour laquelle il exige désormais qu'une évaluation sociale très détaillée (avec grille), accompagnée de l'évaluation psychologique qui a précédé la délivrance de l'agrément, lui soient adressées lors du dépôt du dossier. L'autorité chinoise a également confirmé que des demandes de compléments seront faites systématiquement en cas d'interrogations ou de manques d'informations dans le dossier des candidats. L'A.F.A. a fait part au C.C.A.A. de son projet de solliciter une accréditation pour l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

AFRIQUE

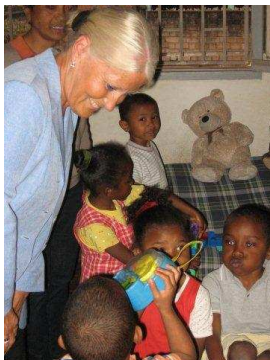
99 enfants ont été adoptés sur le continent africain, soit 17.5% des adoptions réalisées par l'AFA.

MALI**Nb adoptions réalisées : 71**

Correspondant local : Vital DIOP recruté à mi-temps

Déplacement effectué : Aucun en 2010

Situation générale : Les adoptions au Mali ont connu une nette diminution par rapport l'année précédente. Cette diminution est due à plusieurs facteurs, le changement de personnel la pouponnière d'état de Bamako et à la DBPEF, le rallongement de la procédure d'apparement du fait des enquêtes de police plus poussées, la volonté affichée des autorités maliennes de diversifier leurs partenaires et la réunion erratique des commissions de sélection des dossiers. Il est important de souligner que l'AFA maintient toutefois d'excellents rapports avec l'Autorité Centrale malienne et qu'elle accompagne l'ensemble des adoptants français au Mali. Le Mali propose des enfants jeunes et en bonne santé ce qui entraîne une saturation importante et un long temps d'attente pour beaucoup de familles. En 2011, l'Agence renforcera ses relations afin de maintenir un niveau d'activité plus élevé.

**MADAGASCAR****Nb adoptions réalisées : 15**

Correspondant local : Lova RAFENOMANANTSOA recrutée à mi-temps

Déplacement effectué : Deux déplacements en 2010, le premier déplacement effectué en janvier 2010 avec le SAI et le second avec la Directrice Générale afin de se présenter aux autorités et identifier le local du bureau de représentation de l'AFA.

Situation générale : L'Autorité Centrale malgache a demandé aux opérateurs de stopper l'envoi de nouveaux dossiers, compte tenu du faible nombre d'enfants adoptables, des capacités matérielles réduites et des capacités matérielles réduites de l'Autorité Centrale et du nombre déjà

important de dossiers en cours de traitement. Toutefois, un traitement spécifique pour les enfants à besoins spécifiques a été proposé (renversement de la charge de la proposition d'apparentement) et les adoptions intrafamiliales bénéficient toujours d'une procédure hors quota. Le recrutement d'un correspondant local permettra de mieux accompagner les prochaines familles qui se rendront à Madagascar.

BURKINA FASO

Nb adoptions réalisées : 14

Correspondant local : Hortense NIKIEMA recrutée à mi-temps

Déplacement effectué : Aucun en 2010

Situation générale : Les adoptions internationales françaises ont légèrement augmenté au Burkina Faso et l'AFA a conservé le même niveau de représentation (40% des adoptions françaises réalisées dans le pays) alors que le nombre d'opérateurs accrédités a fortement augmenté au cours des dernières années (italiens, danois, allemands...). La correspondante locale à Ouagadougou a permis de maintenir un bon niveau de relation avec ce pays dans un contexte davantage concurrentiel.

TOGO

Nb adoptions réalisées : aucune

Correspondant local : non

Déplacement effectué : un déplacement effectué en septembre 2010 par la Directrice Générale afin de rencontrer l'autorité centrale à Lomé.

Situation générale : Le Togo a ratifié la CLH le 1^{er} février 2010. L'Agence Française de l'Adoption a obtenu son accréditation au premier semestre 2010 et a reçu l'autorisation d'adresser une quinzaine de dossiers dans un premier temps. Afin de mieux identifier le profil des familles attendu par les autorités togolaises, la mission s'est attachée à déterminer avec les autorités locales les critères de sélection qui devront être retenus en priorité. Les dossiers sont actuellement en attente d'une proposition d'apparentement dans le pays.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Nb adoptions réalisées : aucune

Correspondant local : non

Déplacement effectué : un déplacement effectué en avril 2010 par la Directrice Générale afin de rencontrer l'autorité centrale à Kinshasa.

Situation générale : La RDC a été désignée par le SAI comme pays à enjeu au cours de l'année 2010. C'est la raison pour laquelle Mme Biondi accompagnée de 2 OAA s'est rendue à Kinshasa au printemps aux côtés de M. Monchau afin de prendre des premiers contacts avec les institutions congolaises. Par la suite, l'AFA et les OAA ont rédigé une charte commune ainsi qu'un protocole de fonctionnement sécurisant les procédures et les coûts avec la crèche recommandée par l'ambassade et avec laquelle des premiers contacts avaient été établis. Cependant, lors de la rencontre avec la commission congolaise (préfiguration de la future autorité centrale) en octobre, les autorités ont confirmé que la crèche dirigée par Monsieur Kimbembé n'était pas digne de confiance et ne devait pas être ciblée comme partenaire. Ainsi, conformément à la décision du Conseil d'Administration, l'Agence se mettra activement à la recherche de nouveaux partenaires en 2011 afin d'encadrer les adoptions dans ce pays.

EUROPE

84 enfants ont été adoptés sur le continent européen, soit 14.7% des adoptions réalisées par l'AFA

LETONNIE

Nb adoptions réalisées : 47

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2010

Situation générale : Les adoptions en Lettonie se sont maintenues au même niveau que l'an dernier. L'effort produit par l'AFA dans l'accompagnement des candidats pour des enfants grands ou à besoins spécifiques, notamment la création d'un module de préparation des familles en partenariat avec EFA, a ainsi permis la réalisation de près de 50% d'adoption d'enfants de plus de 5 ans. Cette sensibilisation a permis de diminuer considérablement la proportion d'enfants lettons refusés par les familles françaises.

RUSSIE

Nb adoptions réalisées : 18

Correspondants locaux : Inna BOGATENKOVA recrutée à temps plein, Alain SCHUSSLER et Olga STRELKOVA recrutés à mi-temps.

Déplacement effectué : 2 déplacements ont eu lieu au cours de l'année 2010.

Situation générale : L'Agence est en passe de finaliser la régularisation de son activité sur le plan administratif. Au cours du mois d'août la modification de l'adresse du bureau de représentation (désormais sis à Tioumen, région de Sibérie) et le changement de chef de la représentation (Inna Bogatenkova) ont été officiellement enregistrés par les autorités russes à Moscou. Par ailleurs, l'Agence a reçu le 6 octobre la prolongation de son accréditation. Le bureau de représentation est donc prêt à fonctionner juridiquement. Toutefois, en pratique, afin de respecter entièrement la volonté de l'Etat russe, l'ouverture d'une régie en Russie est actuellement en cours d'étude (cf. Annexe 2 : Focus sur les actions menées par l'AFA en Russie en 2010). Enfin, le déploiement de l'AFA, notamment dans les régions de l'Oural et de la Sibérie programmé pour l'année 2011, s'effectuera en fonction des limites en termes de plafond d'emploi. L'ensemble des efforts fournis par l'AFA pour répondre aux attentes des autorités russes a permis de concrétiser 18 adoptions en 2010 et de se mettre ainsi au même niveau que les autres opérateurs français. Cependant, lorsque l'Agence dirige son action vers un renforcement de son activité tout au long de l'année 2011 afin d'être parée à l'arrêt des adoptions individuelles prévisible dans le cadre de la négociation de l'accord bilatéral franco-russe.

BULGARIE

Nb adoptions réalisées : 7

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2010

Situation générale : Les adoptions internationales en Bulgarie ont connu un fort ralentissement depuis 2009 dans le cadre d'une redéfinition des méthodes de travail et de mise en conformité avec la Convention de La Haye. Bien que les autorités se soient réunies régulièrement en commissions d'études à un rythme important, le nombre de dossiers français et étrangers reste très important et ne correspond pas au nombre d'enfants adoptables et surtout à leur profil. Ainsi, les délais d'apparement restent très importants à ce jour.

HONGRIE**Nb adoptions réalisées : 5****Correspondant local : non****Déplacement effectué : Aucun en 2010**

Situation générale : Il ne s'agit pas pour l'Agence d'un pays à enjeu, son potentiel restant limité. Depuis le 1^{er} janvier 2009, seules les demandes pour des enfants de plus de 8 ans peuvent être adressées. Par conséquent, le nombre d'adoptions réalisées est similaire à celui de l'année 2009.

LITUANIE**Nb adoptions réalisées : 2****Correspondant local : non****Déplacement effectué : Aucun en 2010**

Situation générale : La Lituanie ne propose plus que des enfants grands de plus de 6 ans. Par conséquent, le nombre de familles s'orientant vers ce pays reste relativement faible. Toutefois, le travail réalisé sur la sensibilisation des familles au sujet de ces projets spécifiques permet de maintenir un envoi relativement régulier de dossiers dans ce pays. En revanche, il ne s'agit pas pour l'Agence d'un pays à enjeu, compte tenu de son potentiel limité.

PORTUGAL**Nb adoptions réalisées : 2****Correspondant local : non****Déplacement effectué : Aucun en 2010**

Situation générale : L'adoption dans ce pays ne concerne que des enfants très grands (généralement âgés de plus de 10 ans). Cependant, l'Agence maintient son activité en raison de la possibilité ouverte aux nationaux de s'inscrire sur la liste des adoptions nationales au même titre qu'un résident au Portugal. Le pays ne représente toutefois pas un enjeu majeur pour l'AFA.

IV- FOCUS

A)- LES ACTIVITES DE L'AFA EN HAITI EN 2010

A la suite du séisme du 11 janvier 2010 : l'implantation de l'Agence, prévue initialement en mars, a été ralentie du fait de l'arrêt des procédures. Cependant, Kerlyne MARSEILLE, correspondante locale recrutée au 1^{er} janvier lors de la mission de novembre 2009, a procédé à un recensement des besoins urgents des enfants et les a communiqués à la cellule d'urgence de l'ambassade. Cette activité a permis également de se rapprocher de certaines crèches préalablement identifiées et de nouer des liens qui ont conduit par la suite à la signature d'accords de partenariats dans le cadre des procédures d'adoption. Ces accords de partenariats sont des manifestations d'intérêt, actant du début de négociations plus avancées.

Avril 2010 : Au cours du mois d'avril, l'Agence a proposé qu'une charte commune aux opérateurs soit rédigée afin de travailler selon des standards éthiques identiques. L'AFA et l'ensemble des OAA se sont réunis sous l'égide du SAI pour convenir de cette charte commune, signée en mai 2010. A la demande du SAI, et suite au Conseil d'Administration du 14 avril 2010, l'Agence a pris la décision d'expatrier un personnel pour une longue durée afin de préparer la reprise des adoptions via l'AFA. Benjamin Hémar, anciennement chargé de projets à l'AFA, est ainsi détaché à Port-au-Prince depuis le 15 juin 2010.



*Yves NICOLIN et Béatrice BIONDI
reçus par l'Ambassadeur de France
à Haïti*

Le 25 mai 2010, l'Agence a sollicité son habilitation par le SAI en Haïti. Ce dernier a informé l'agence que l'arrêté d'habilitation ne serait pas pris dans l'immédiat par crainte d'un effet d'annonce entraînant la confusion chez les familles alors que les adoptions restent suspendues.

Juin 2010 : La venue de la correspondante de l'Agence au début du mois de juin a permis de préparer le départ de Benjamin Hémar, le 15 juin 2010, accompagné de Florence Marfaing, rédactrice en charge d'Haïti. Son installation à Port-au-Prince s'est effectuée de manière concomitante à une mission de terrain visant à initier les premiers partenariats avec les crèches et s'attacher les services d'un médecin prestataire.

Depuis cette date, les actions menées par le personnel local ont consisté en les tâches suivantes :

1. Mise en place logistique et formation du médecin attaché

Le local de l'Agence a été identifié à la fin du mois de mai par Kerlyne Marseille, installé au cours du mois de juillet. Dans le contexte post-séisme, les questions d'intendance, de logistique et de formation du médecin attaché ont été résolues rapidement.

2. Identification et évaluation des structures d'accueil des enfants adoptables (les crèches)

Par le biais d'échanges avec l'Ambassade et leurs recherches de terrain, l'équipe locale a obtenu une liste de 56 crèches. Les recherches et les visites ont permis d'actualiser cette liste (localisation géographique, changement de direction suite au décès du directeur, abandon de l'activité « adoption » par exemple).

Au 31 décembre 2010, sur les 56 crèches recensées habilitées par l'IBESR, 52 ont fait l'objet d'au moins une visite ou prise de contact. L'équipe veille à collecter le maximum d'informations sur les crèches afin de rédiger des fiches précises sur les conditions de vie des enfants, la procédure et les frais.

L'Agence a déjà signé des préaccords avec huit crèches. Ces accords de partenariat avec les crèches ouvrent des discussions plus poussées relatives aux protocoles de travail, en prévision de la réouverture des procédures d'adoption. Chaque crèche pourrait recevoir annuellement environ 30 dossiers de familles, correspondant au nombre d'enfants pouvant être accueillis et à la capacité de traitement de chacune des crèches.

3. Appui à l'identification des besoins des crèches

L'équipe locale a évalué les besoins matériel et technique des crèches et les a relayées à l'AFA. Cette évaluation a pour objectif de déterminer les besoins réels des crèches concernant l'entretien des enfants afin de pouvoir négocier au mieux les tarifs qui seront appliqués dans le cadre des protocoles de collaboration.

Le médecin vacataire attaché à l'AFA, Bernard Arcens, a réalisé également une étude visant à proposer une solution assurant l'établissement d'un rapport et un suivi médical de qualité des enfants, en partenariat avec une structure médicale indépendante.

4. Relations institutionnelles et veille informative



L'équipe a développé et entretient des réseaux locaux, nécessaires au bon fonctionnement local (Ambassade de France, IBESR, Police, ministères, juridictions, etc.) mais également avec les entités internationales telles que l'UNICEF.

Des relations de confiance ont été établies avec de nombreux dirigeants de crèches qui ont eu l'occasion de rencontrer la Directrice Générale et le Président lors d'une réunion conviviale

organisée lors de la mission d'octobre 2010. Ces réseaux sont également importants pour la veille informative que réalise l'équipe. Cette dernière fait régulièrement état du climat politique et des évolutions juridiques nationales au siège de l'AFA.

5. Echanges préparatoires et négociations des protocoles AFA-Crèches

A moyen terme, afin d'être opérationnel pour l'envoi des premiers dossiers, un protocole de travail avec les crèches partenaires de l'agence devra être mis en place. L'accord entre les parties portera sur les procédures et les coûts au sujet desquels l'équipe sur place est déjà mobilisée.

Dans la perspective de la mise en pratique de ces protocoles, l'équipe locale et du siège ont travaillé à la rédaction d'un protocole dont les termes font l'objet de discussion avec les OAA avant d'être présentés aux membres du Conseil d'Administration et le SAI. Cependant, les modalités de reprise des adoptions étant encore inconnues, la négociation des principaux termes des protocoles de fonctionnement restent encore incertains.

6. Préparation de l'accompagnement local des familles

Eu égard à la situation actuelle du pays, l'équipe locale a pris contact, dès le mois de septembre, avec plusieurs structures (notamment la Chambre Franco-Haïtienne du Commerce et de l'Industrie) afin de proposer aux familles qui se rendront en Haïti des modalités de déplacement et de séjour sécurisées tant sur le plan pratique que financier.

B)- LES ACTIONS DE L'A.F.A. EN RUSSIE EN 2010

Janvier – Février 2010

1. Evaluation des régions à enjeu et redéfinition de la stratégie d'implantation de l'Agence au regard du nombre d'adoptions réalisées à l'international. L'Agence identifie trois zones (Moscou, St Petersburg et Ekaterinbourg) dans un premier temps puis envisage le développement de son action dans une quatrième zone (Novossibirsk-Irkoutsk). Pour ce faire, afin d'assurer un contrôle de proximité, l'Agence souhaite recruter un représentant délégué dans les villes principales.
2. Identification et audit des candidats au poste de chef de la représentation lors du déplacement de février 2010.
3. Mise à plat du fonctionnement de l'Agence en Russie en partenariat avec un cabinet d'avocats franco-russe (premier contact lors du déplacement de février 2010). Le cabinet confirme l'obligation de signer un contrat de travail avec les coordinateurs régionaux accompagnant les familles.

Mars 2010

1. Constitution du corpus juridique applicable à l'AFA en Fédération de Russie en partenariat avec le cabinet Mazars et Guérard.
2. La stratégie d'implantation est présentée à l'APAER qui adopte deux positions contradictoires sur l'implantation de l'Agence à Sverdlovsk (Iekaterinbourg). Certains demandent à l'AFA de se renforcer sur les régions dans lesquelles elle est déjà présente avant de s'implanter dans les régions à forte densité d'adoption individuelle, alors que d'autres acceptent d'aider l'AFA dans son implantation en Irkoutsk en prévision de l'arrêt des individuelles.
3. Le projet d'implanter le siège du bureau de représentation de l'AFA à Tioumen est présenté au Conseil d'Administration qui valide la proposition et lors de l'Assemblée Générale de l'AFA.
4. Le poste d'Alain SCHUSSLER, CLE à St Petersburg est maintenu afin qu'il puisse développer son activité dans la région de Saint Petersburg.

Avril – Mai 2010

1. Localisation du siège du bureau de représentation, fixé à Tioumen (région proche d'Ekaterinbourg) afin de se rapprocher du bassin d'adoptions le plus important.
2. Signature du contrat de travail d'Inna BOGATENKOVA, en tant que chef de la représentation à Tioumen et établissement d'une procuration, conformément au droit russe qui permettra de recruter les coordinateurs régionaux.
3. Recrutement de Caroline BOUCHET de PUYRAIMOND afin d'appuyer la mise en œuvre de la représentation de l'AFA en Russie.
4. Recrutement d'Olga STRELKOVA, assistante du chef de la représentation à Tioumen pour une prise de poste au 1^{er} juillet 2010.
5. Vote en Assemblée Générale du 20 mai 2010 de la modification de la convention constitutive de l'AFA et permettant de constituer une régie d'avances et de recettes.

Juin – Juillet 2010

1. Travail sur la mise en œuvre d'une régie d'avance
2. Travail sur la possibilité de signer des contrats à temps partiel avec les coordinateurs régionaux, afin de ne pas trop amputer le plafond d'emplois. L'Agence obtient la confirmation qu'un recrutement au dixième de temps serait accepté par les autorités russes.
3. Formation au siège d'Inna BOGATENKOVA dans le cadre de la réunion des CLE à Paris en juin 2010.
4. Présentation de la nouvelle organisation et des projets de l'Agence aux autorités fédérales et régionales et présentation de la Direction de l'AFA (Directrice Générale et Président) lors du déplacement de juillet 2010 à Tioumen.
5. Constitution du bureau de représentation à Tioumen



Rencontre avec des magistrats russes

Août – Septembre 2010

1. Le travail du cabinet Mazars et Guérard n'ayant pas donné entièrement satisfaction et pour plus de simplicité il est décidé de s'attacher les services de Monsieur Ruslan NAMAZOV, comptable et juriste dans la ville de Tioumen.
2. Démarches aux fins d'enregistrement du bureau de représentation à Tioumen auprès des autorités fédérales. Le changement d'implantation et de chef de la représentation est accepté par les autorités fédérales de Moscou en date du 24 septembre 2010 (certificat N° 16758).
3. Constitution du dossier de demande de renouvellement de l'accréditation de l'AFA (fin au 24 octobre 2010). Le dossier a été déposé le 23 septembre 2010.
4. Arrêté modifiant la convention constitutive de l'AFA et permettant de constituer une régie d'avances et de recettes signé le 17 septembre 2010. La publication du décret modifiant la convention constitutive n'est intervenue qu'en décembre 2010.

Septembre – Décembre 2010

1. Obtention du renouvellement de l'accréditation de l'AFA par les autorités russes qui valident le mode de fonctionnement prévu par l'AFA.
2. Travail préparatoire sur la mise en œuvre d'une régie d'avance. Une dérogation a été demandée à la DGFIP afin de pouvoir nommer Mme BOGATENKOVA, de nationalité russe, en qualité de régisseur.
3. Elaboration d'un contrat-type de recrutement des coordinateurs russes à 10% afin de respecter la volonté des autorités russes.
4. Invitation d'autorités de Tioumen à rencontrer le personnel de l'Agence afin de se garantir une implantation durable et de qualité dans la région et obtenir un appui dans son développement en Sibérie.

C)- LES ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES

Depuis maintenant deux ans, les pays d'origine adressent de plus en plus fréquemment à l'AFA des dossiers d'enfants à besoins spécifiques (EBS).

C'est donc dans un souci d'évolution face aux nouvelles sollicitations de ses partenaires, que l'Agence a mis en place une procédure dédiée aux projets d'adoptions d'enfants à besoins spécifiques, pilotée par le Pôle Information et Conseil.

1. Les trois objectifs de la procédure AFA/EBS

Accompagner les familles

Le premier objectif de la procédure consiste à accompagner les candidats dans leur réflexion et la délimitation de leur projet d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques. Les conseillers du PIC ainsi que les Chargés de mission santé et psychologie, s'appuient dans le cadre de cette mission, sur le questionnaire d'aide à la réflexion pour les parents ayant un projet d'accueil d'un EBS.

Identifier les familles dont le projet est ouvert et constituer une liste AFA/EBS

La procédure AFA/EBS a également pour objectif d'identifier les candidats dont les projets se distinguent par une ouverture à l'adoption d'enfants à besoins spécifiques, conscients de la disponibilité nécessaire au développement de ces enfants, sensibilisés à l'importance d'un futur accès aux soins.

Rechercher des familles dans le cadre de la procédure en flux inversé

Lorsqu'un dossier d'enfant est adressé directement par un pays partenaire de l'Agence, la commission AFA/EBS, organise une recherche de famille pour l'enfant concerné. La commission est chargée de cette recherche qu'elle effectue en respectant une procédure bien déterminée.

En effet, pour chaque demande de recherche de famille, la commission suit un ordre de recherche précis :

1. Dossiers déjà reliés au pays d'origine demandeur
2. Dossiers inscrits dans la « liste AFA-EBS »,
3. Dossiers « EBS » reliés au même continent
4. Autres dossiers « EBS » enregistrés dans la base de données AFA
5. Sollicitation des unités adoption des Conseils Généraux (unités territoriales) permettant d'identifier des candidats pouvant répondre aux besoins de l'enfant.

La commission retient une à trois candidatures adaptée(s) au profil de l'enfant, pour présentation au pays d'origine qui demeure décisionnaire. La procédure de mise en relation candidat/enfant est précisée en fonction des exigences de chaque pays partenaire de l'AFA.

Dans le cadre de **la procédure « flux inversé »** (envoi d'un dossier d'enfant pour une recherche de famille par l'AFA), l'Agence a été destinataire de **115 dossiers EBS durant l'année 2010. La Colombie, le Chili et les Philippines** ont tout particulièrement sollicité l'Agence durant cette année.

2. La commission AFA/EBS

La procédure AFA/EBS repose sur une volonté de concertation pluri-professionnelle (médicale, psychologique, juridique) incluant le Pôle Information et Conseil, les Pôles Géographiques, les chargés de mission, les correspondants départementaux dans les conseils généraux et les pays d'origine (autorité centrale et institutions d'accueil des enfants).

Au total, 6 collaborateurs travaillent à la mise en place de la procédure AFA/EBS et forment, comme « membres permanents » la commission EBS : 1 coordinatrice, 2 conseillers du PIC, 2 chargés de mission (psychologue et médecin) ainsi que le responsable des Pôles Géographiques et du PIC.

Les services de l'AFA constatent, par ailleurs, l'augmentation de la demande d'informations et de conseils de la part des candidats à l'adoption sur la réalité des profils d'enfants à besoins spécifiques. Ces demandes de renseignements sont systématiquement assorties d'un accompagnement des familles dans la réflexion et la délimitation de leur projet.

Nombre de réunions de la commission EBS en 2010 : 33

Nombre de packs « questionnaire - brochure EBS » diffusés en 2010 : 80

=> Les candidats concernés par cet accompagnement ont un projet en cours avec l'AFA et la notice jointe à leur agrément mentionne une ouverture à l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques. Afin d'approfondir et de délimiter leur projet d'accueil, les familles ont été destinataires du questionnaire médical AFA/ EBS, qu'elles ont rempli avec leur médecin traitant. Une note détaillée relative aux profils des enfants est également jointe au questionnaire.

Entretiens personnalisés réalisés autour du questionnaire EBS	Entretiens personnalisés accompagnant une proposition d'enfant EBS en flux classique (médecin / psychologue)	Entretiens personnalisés dans le cadre de la procédure en « flux inversé »
80	211	64

Les enfants à besoins spécifiques en 2010... Quelques chiffres

Nombre d'enfants adoptés en 2010 : 568 (514 en 2009)

Nombre d'enfants ayant un problème de santé signalé : 73 soit **12,9%** (55 soit 10,7% en 2009) des enfants adoptés

Nombre d'enfants ayant plus de 5 ans : 197 soit **34,7%** (123 soit 24% en 2009) des enfants adoptés

Nombre d'enfants ayant plus de 6 ans : 158 soit **27,8%** (92 soit 17,9% en 2009) des enfants adoptés

Nombre d'enfants adoptés en fratrie de 2 : 132 (66 fratries) soit **23,2%** (48 fratries soit 18,7% en 2009) des enfants adoptés

Nombre d'enfants adoptés en fratrie de 3 : 21 (7 fratries) soit **4%** des enfants adoptés (même chiffres qu'en 2009).

D)- PROGRAMME "VACACIONES DE VERANO" - 2010

A la demande expresse des autorités Colombiennes et avec le soutien du Service de l'Adoption Internationale (SAI), l'Agence Française de l'Adoption (AFA) a expérimenté, en août 2010, le programme « vacances de verano ». Promu par l'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF), en faveur des enfants âgés entre 9 et 14 ans, il leur donne l'opportunité de connaître une expérience de vacances à l'étranger, avec comme issue possible une adoption.



1. Origine du programme

L'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF) a développé ces dernières années des programmes orientés vers l'adoption des enfants grands et à besoins spécifiques. Dans le cadre de cette politique, l'ICBF a très largement sensibilisé la France sur l'importance de la mise en œuvre des « Vacances de Verano ».

Il est à noter que les Etats-Unis et l'Allemagne participent à ce programme depuis 2004.

L'OAA Arc en Ciel et l'AFA ont ainsi donné leur accord pour la mise en place de ce projet dès l'été 2010.

2. Présentation du programme

Il consiste en l'accueil d'enfants et/ou fratries âgés entre 9 et 14 ans, pour une durée de **3 semaines**. « Choisis » parmi ceux déclarés juridiquement adoptables, les enfants participants à ce projet bénéficient d'une préparation spécifique et sont accompagnés par un professionnel de l'ICBF (psychologue). Si dans les documents colombiens de présentation du programme il n'était pas exigé que les participants soient titulaires d'un agrément, il a été décidé avec le SAI que seuls des candidats titulaires d'un agrément pourraient participer à ce programme.

Par ailleurs, **un âge limite de 12 ans et 11 mois** a été fixé afin de favoriser le séjour des enfants et d'élargir la recherche de familles candidates.

A l'issue du séjour, la possibilité d'une adoption peut être envisagée. Si les enfants et les candidats en émettent le souhait, une lettre d'intention en ce sens doit être transmise à l'ICBF, accompagnée des rapports élaborés par les professionnels des conseils généraux. Après recueil de l'avis de l'enfant et validation de l'apparentement en Colombie, la procédure d'adoption est lancée.

3. Mise en place du programme

Le programme ne pouvait être mis en place sans une collaboration étroite des Conseils Généraux (correspondants AFA, travailleurs sociaux et/ou psychologues). Informés lors des formations du mois de mars de l'existence de ce programme, ils ont été sollicités en juin 2010 afin de connaître les départements qui seraient prêts à participer à ce projet.

L'Association des Parents Adoptifs d'Enfants Colombiens (**APAEC**) a également été **sollicitée** notamment afin de rechercher **des « familles relais »**. En effet, en cas de difficultés empêchant la poursuite du séjour des enfants au sein de la famille accueillante, ces familles relais avaient pour rôle de prendre en charge les enfants jusqu'à la fin du séjour. Les associations EFA (Mme MIRAL) et MASF (Mme MAHEO) ont également été informées de la mise en place de ce projet.

Malgré le court délai imparti, **6 candidatures** (3 couples et 3 célibataires) ont été présentées à l'ICBF, incluant un couple accompagné par l'OAA Arc en Ciel. **9 enfants** (dont une fratrie de 3) ont donc séjourné dans des familles françaises du 7 au 30 août 2010. Les départements concernés étaient le Calvados (CG 14), le Finistère (CG 29), les Landes (CG 40), le Puy de Dôme (CG63), les Pyrénées Atlantiques (CG64), La Haute Vienne (CG87).

L'accompagnatrice colombienne et les professionnels des CG ont rédigés des rapports liés au séjour des enfants, adressés à l'ICBF.

Durant le séjour l'accompagnatrice et la rédactrice AFA étaient joignables 24h/24.

Afin de permettre la mise en marche du projet, des outils spécifiques d'information et de gestion ont été créés: un protocole signé entre l'ICBF et l'AFA, les documents de présentation, un formulaire d'engagement précisant aux participants les points essentiels liés au séjour des enfants, les tableaux récapitulatifs des candidats, le calendrier des visites de la psychologue accompagnatrice avec les moyens de transport et mode de prise en charge. De même, l'AFA s'est préoccupée du suivi de l'émission des passeports des enfants, des assurances des enfants, etc.

Pour cette première expérience, le SAI a pris en charge les billets d'avion des enfants.

4. Bilan du programme

Tous les candidats ont émis le souhait d'adopter les enfants accueillis via une lettre d'intention transmise à l'ICBF après un délai de réflexion de 15 jours minimum.

Sur les 9 enfants, 8 ont été adoptés. Malgré le souhait de la famille accueillante, l'adoption du dernier enfant n'a pu avoir lieu en raison de son appartenance à une fratrie de 4 enfants. L'enfant concerné devrait être adopté avec ses sœurs et son frère par une famille américaine.

Le projet s'étant révélé assez positif, l'expérience sera renouvelée en 2011. Lancée beaucoup plus en amont, la mise en place du programme permettra une meilleure préparation des candidats et professionnels, afin qu'une prise en charge optimum des enfants puisse être réalisée.

E)- LE LIVRE DE L'ADOPTION : « Il était une fois... Notre Histoire »



En cette année 2011, sous l'impulsion d'**Yves NICOLIN**, Président, et de **Béatrice BIONDI**, a été proposé et conçu par l'équipe de l'Agence Française de l'Adoption, « **Il était une fois... Notre histoire** ». Ce livre gratuit, téléchargeable sur le site de l'AFA, destiné aux enfants ayant été adoptés aux quatre coins du monde, qu'ils aient été adoptés via l'Agence, via un OAA ou individuellement a été illustré par Alexandra PETRACCHI.

« **Il était une fois...Notre histoire** » évoque toutes les étapes :

1. **vécues par les candidats à l'adoption** : leur souhait de fonder une famille, l'obtention de l'agrément, le long chemin, l'attente... et puis l'annonce de l'apparementement, le départ, la 1ère rencontre...
2. **vécues par l'enfant** : sa naissance, son lieu de vie, son pays d'origine... et puis la rencontre avec ses parents, les premiers moments passés ensemble. Viennent ensuite la découverte de son nouveau pays, de son nouveau lieu de vie, de sa nouvelle famille, de sa nouvelle vie.

Dans « **Il était une fois...Notre histoire** », les parents peuvent écrire les informations relatives à leurs démarches d'adoption et des confidences sur les émotions intenses qu'ils auront ressenties. Et comme tout autre album de bébé, toutes les étapes de la progression de l'enfant pourront y être décrites.

Le livre « **Il était une fois...Notre histoire** » a trois déclinaisons : une version couple, une version célibataire femme et une version célibataire homme.

C'est vous qui le dites...

Je connaissais les albums de naissance traditionnels, mais grâce à l'AFA c'est la première fois que je feuillette un album d'adoption. J'ai trouvé l'album très chaleureux, gai et tendre. Tous les thèmes sont abordés avec beaucoup de sensibilité et de finesse, avec par exemple la page "en attendant de te rencontrer papa et maman ont immédiatement voulu partager leur joie avec...". Après l'arrivée de l'enfant en France, on retrouve tous les thèmes classiques d'un album de naissance : "Les premières fois"... J'ai apprécié que les enfants représentés soient de toutes les couleurs de peau. Un point positif aussi est la participation possible de l'enfant en coloriant lui-même la carte du monde. Les illustrations plairont aux petits et aux grands (peut-être moins aux plus petits, mais ce choix finalement colle bien à la situation de l'adoption internationale d'aujourd'hui) et les enfants pourront continuer de les apprécier longtemps, elles ne font pas trop « bébés ». Je pensais acheter un album d'adoption parmi peut-être les deux ou trois qui existent, mais j'ai eu un coup de coeur pour celui-là. Je vais l'imprimer et le relier à ma façon, cela sera aussi ma petite touche personnelle... Pour finir, j'ai trouvé- vraiment formidable (et unique ?) de proposer les versions « couple », « maman célibataire » et aussi « papa célibataire ». Merci pour ce joli cadeau qui permettra aux futurs parents de patienter dans la longue attente de leur enfant. Magali, maman de deux enfants et en attente de son enfant de Thaïlande.

V- ANNEXES

A)- Liste des déplacements à l'étranger

B)- Statistiques

PAYS	CLH	AFA accréditée	Présence d'un CLE	Déplacements AFA			TOTAL adoptions 2009	TOTAL adoptions 2008	Adoptions AFA		Nb dossiers gérés AFA
				2007/2008	2009	2010			Total 2009	Total 2008	
ALBANIE	OUI	OUI		1			0	1	0	1	27
ARMENIE	OUI	OUI					15	32	0	0	0
AZERBAIDJAN	OUI	OUI					1	0	1	0	2
BRESIL	OUI	Refusée					63	39	2	6	113
BULGARIE	OUI	OUI					9	21	9	21	373
BURKINA FASO	OUI	OUI	1	1	2		25	47	11	18	129
BURUNDI	OUI	OUI					0	11	0	0	8
CAMBODGE	OUI	OUI	1	1			19	20	11	17	58
CHILI	OUI	OUI		1			10	8	2	0	16
CHINE	OUI	OUI		3		1	102	144	0	6	709
COLOMBIE	OUI	OUI		1	1		241	305	170	225	2300
EL SALVADOR	OUI	OUI					0	0	0	0	8
GEORGIE	OUI	OUI					0	1	0	1	15
GUINEE	OUI	OUI					5	1	0	0	0
HONGRIE	OUI	OUI					4	1	4	1	74
INDE	OUI	OUI		1			18	18	0	0	3
LETONIE	OUI	OUI			1		44	34	44	34	379
LITUANIE	OUI	OUI					9	18	7	14	90
MADAGASCAR	OUI	OUI	1	1		1	26	4	10	0	60
MALI	OUI	OUI	1	1	1		118	72	117	72	1256
MAURICE	OUI	OUI					14	12	0	0	0
MEXIQUE	OUI	OUI					10	10	4	9	71
MOLDAVIE	OUI	OUI					0	1	0	1	7
MONGOLIE	OUI	OUI					3	4	0	2	14
NEPAL	NON	OUI	1	1			3	58	0	0	33
PEROU	OUI	OUI		1			3	3	1	3	11
PHILIPPINES	OUI	OUI			1		3	18	3	12	127
POLOGNE	OUI	OUI					24	19	3	9	73
PORTUGAL	OUI	OUI					1	4	1	4	74
REP TCHEQUE	OUI	OUI					1	NC	1	0	4
ROYAUME UNI	OUI	OUI					2	NC	2	0	1

PAYS	CLH	AFA accréditée	Présence d'un CLE	Déplacements AFA			TOTAL adoptions 2009	TOTAL adoptions 2008	Adoptions AFA		Nb dossiers gérés AFA
				2007/2008	2009	2010			Total 2009	Total 2008	
RUSSIE	NON	OUI	1	9	5		288	315	8	0	89
SLOVAQUIE	OUI	OUI					0	0	0	0	11
SRI LANKA	OUI	OUI					8	6	7	5	43
THAILANDE	OUI	OUI	1		1	1	45	48	7	8	114
VIETNAM	NON	OUI	4	4	1		308	284	88	113	346
GUATEMALA	OUI	En cours					0	0	0	0	0
HAITI	NON	En cours	1	1	2		651	731	0	0	0
JAPON	NON	En cours					1	NC	0	0	0
TOGO	OUI	En cours					7	3	0	0	0
USA	OUI	En cours					1	NC	0	0	0
CAMEROUN	NON	NON					79	27	0	0	0
CONGO	NON	NON					29	11	0	0	0
COTE D'IVOIRE	NON	NON					68	67	0	0	0
ETHIOPIE	NON	NON			1		445	484	0	0	0
KAZAKHSTAN	NON	NON					30	43	0	0	0
REP DEM CONGO	NON	NON					42	14	0	0	0
UKRAINE	NON	Refusée					59	112	0	0	0
TOTAL	36	32	12 (8,5 ETP)	26	2025		2834	3051	513	582	6638

ELEMENTS STATISTIQUES DE 2010

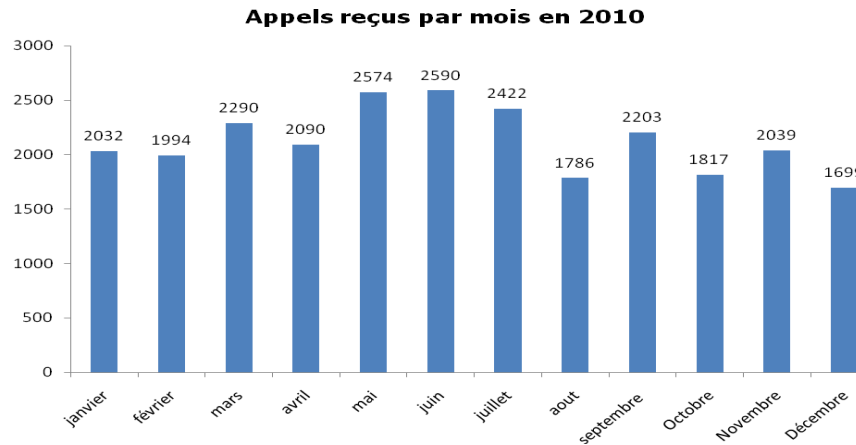
Statistiques fonctionnement de l'Agence

A)- Statistiques des pôles accueil et requêtes

1. Appels reçus des familles

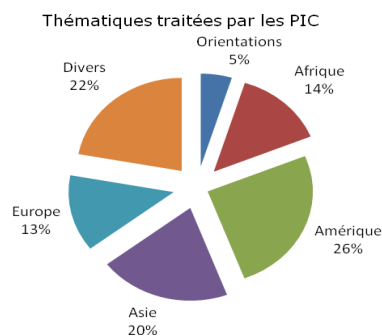
Appels reçus en 2010	25 536	Appels reçus en 2008	30 660
Moyenne par mois	2 128	Moyenne par mois	2 555
Maximum par mois	2 590	Maximum par mois	3 135
Moyenne par jour	100,5	Moyenne par jour	121,7

Soit une diminution d'appels reçus des familles de 17% entre 2009 et 2010.



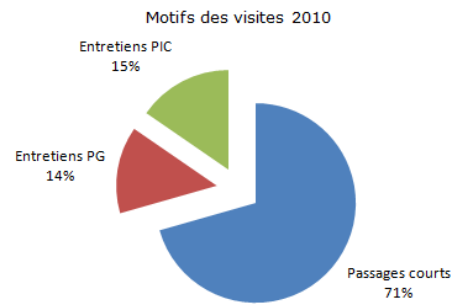
2. Traitement des appels reçus par le Pôle Information et Conseil (PIC)

Total appels traités	25 536	
Total appels traités directement par le PIC	21 635	82%
Total appels transmis aux Pôles géographiques	3 901	18%

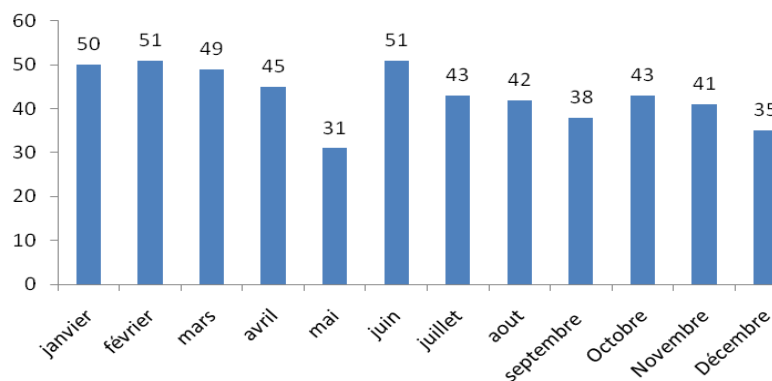


3. Réception des familles à l'Agence

Familles reçues en 2010	520
Moyenne par mois	43.3
Maximum reçues par mois	51
Moyenne par jour	1.7



Familles reçues par mois



B – Bilan du site internet www.agence-adoption.fr

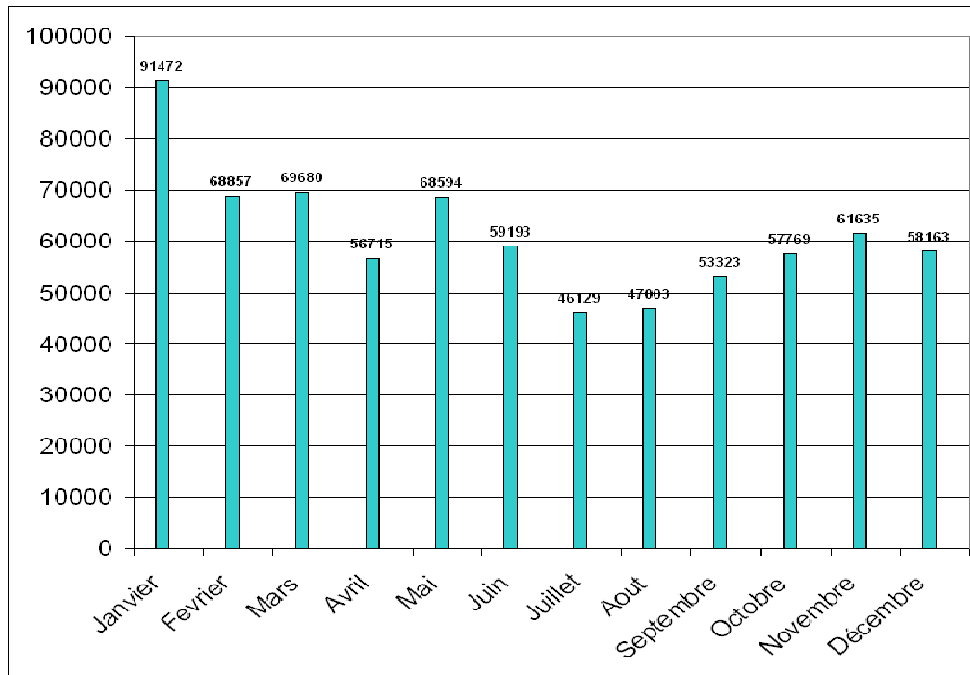
Total connexions 2010 *	738 533	Total connexions 2009 *	909 876
Moyenne par mois	61 545	Moyenne par mois	75 739
Maximum par mois	91 472	Maximum par mois	107 719
Moyenne par jour	2 350	Moyenne par jour	2 527

*connexions = nombre de « visiteurs uniques » comptabilisés chaque jour.

Soit une diminution du nombre de connexions de 18% entre 2009 et 2010

Nombre de connexions depuis la création du site internet : **3 952 679**

Connexions sur le site agence-adoption.fr



C)- Bilan de l'espace personnel au 31/12/2010

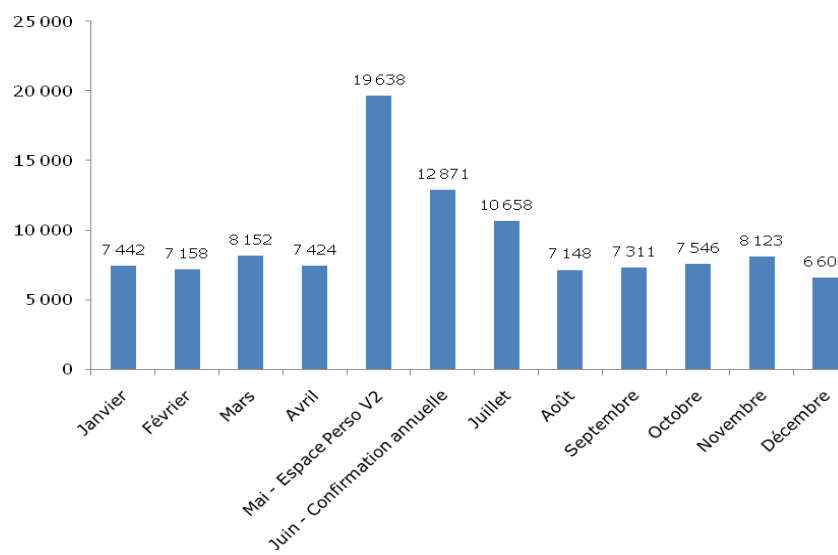
Mis en ligne le 9 septembre 2009 sur le site www.agence-adoption.fr, l'espace personnel permet aux candidats de consulter l'évolution de leurs dossiers, demandes en attente et de leur correspondance avec l'AFA.

Nombre de candidats ayant un espace personnel actif au 31/12/2010 : **7 278 candidats**

Nombre depuis l'ouverture effective (05/09/2009) = **110 074 connexions**

Moyenne par jour : **302 connexions par jour**

Connexions à l'Espace Personnel



Statistiques de gestion des dossiers d'adoption

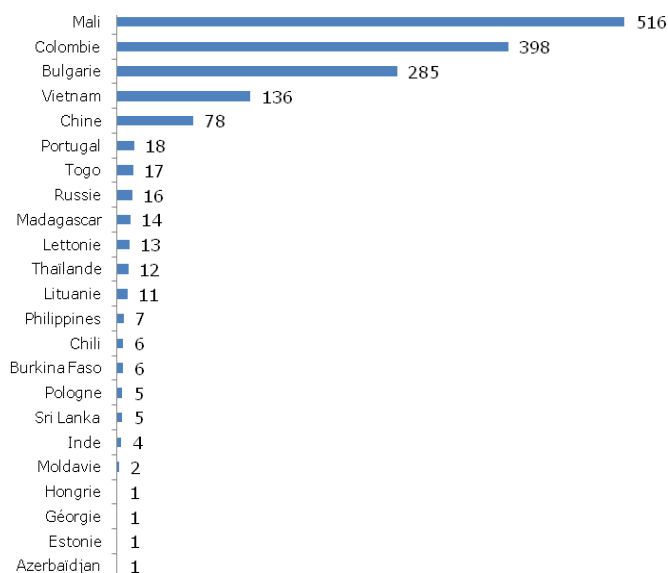
Pour comprendre les statistiques évoquées ci-dessous, il convient de bien différencier la notion de dossier et de demande en attente.

Un dossier est une candidature d'adoption reçue pour un pays ouvert à l'adoption par l'AFA et n'imposant pas de quotas d'envoi de dossiers. Le début de la procédure est matérialisé par la signature du Projet de Mise en Relation (PMR). Les dossiers sont pris en charge par les Pôles Géographiques.

Une demande en attente est une candidature reçue pour un pays imposant un quota de dossiers à envoyer annuellement (Vietnam, Cambodge, Madagascar, Russie). Les candidats s'inscrivent sur une liste de demandes en attente et leurs demandes sont traitées par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de dossiers envoyés. Les demandes sont prises en charges par le Pôle Information et Conseil.

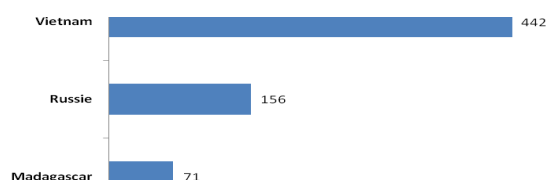
A)- Nouvelles candidatures reçues en 2010

Nouveaux PMR signés en 2010 (projets toujours en cours au 31/12/2010) : **1553**



Le nombre de nouveaux PMR signés était de 1319 en 2009. On constate donc une hausse de 18% du nombre de nouveaux dossiers déposés.

Nouvelles demandes en attente 2010 (projets toujours en cours au 31/12/2010) : **669**

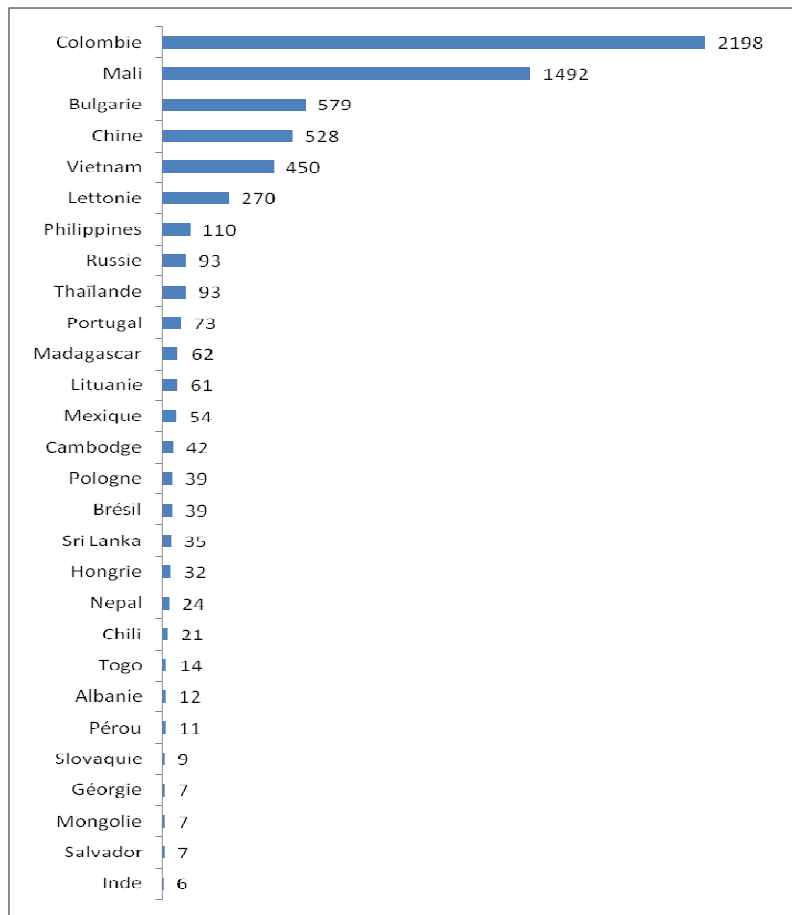


Le nombre de nouvelles demandes en attente était de 1003 en 2009. On constate donc une baisse de 33% du nombre de nouvelles demandes en attente.

TOTAL NOUVELLES CANDIDATURES 2010 : 2 222 (2 322 en 2009)
Soit une diminution par rapport à 2009 de 4%

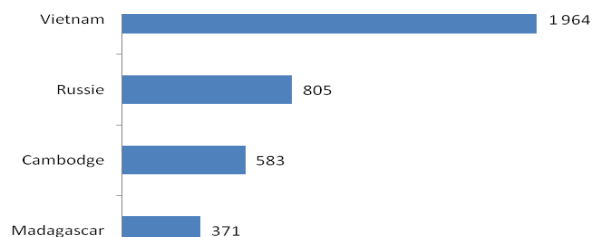
B)- Etat de l'ensemble des candidatures en 2010 (stock, nouvelles demandes et suivi post-adoption)

Dossiers pris en charge par les Pôles Géographiques au 31/12/2010 : **6 499**



Le nombre de dossiers pris en charge par les Pôles Géographiques était de 6 189 au 31/12/2009. **On constate donc une hausse de 5% du nombre de dossiers pris en charge.**

Etat des demandes en attente au 31/12/2010 : **3 723**

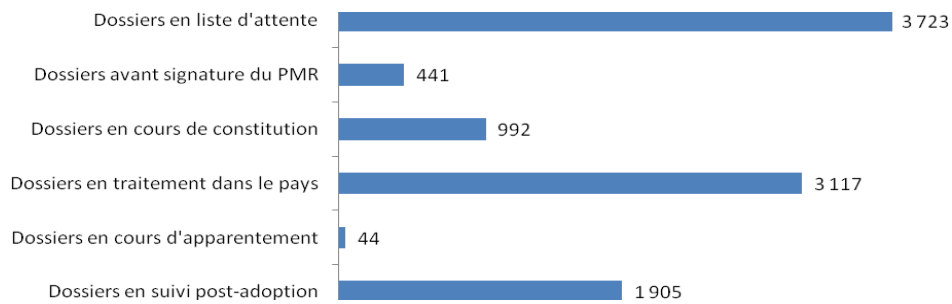


Le nombre de demandes en attente était de 5 302 en 2009, on constate donc une baisse de 30% du nombre de demandes en attente.

TOTAL DOSSIERS GÉRÉS EN COURS au 31/12/2010 : 10 222 (11 491 au 31/12/2009)
Soit une baisse par rapport à 2009 de 12%.

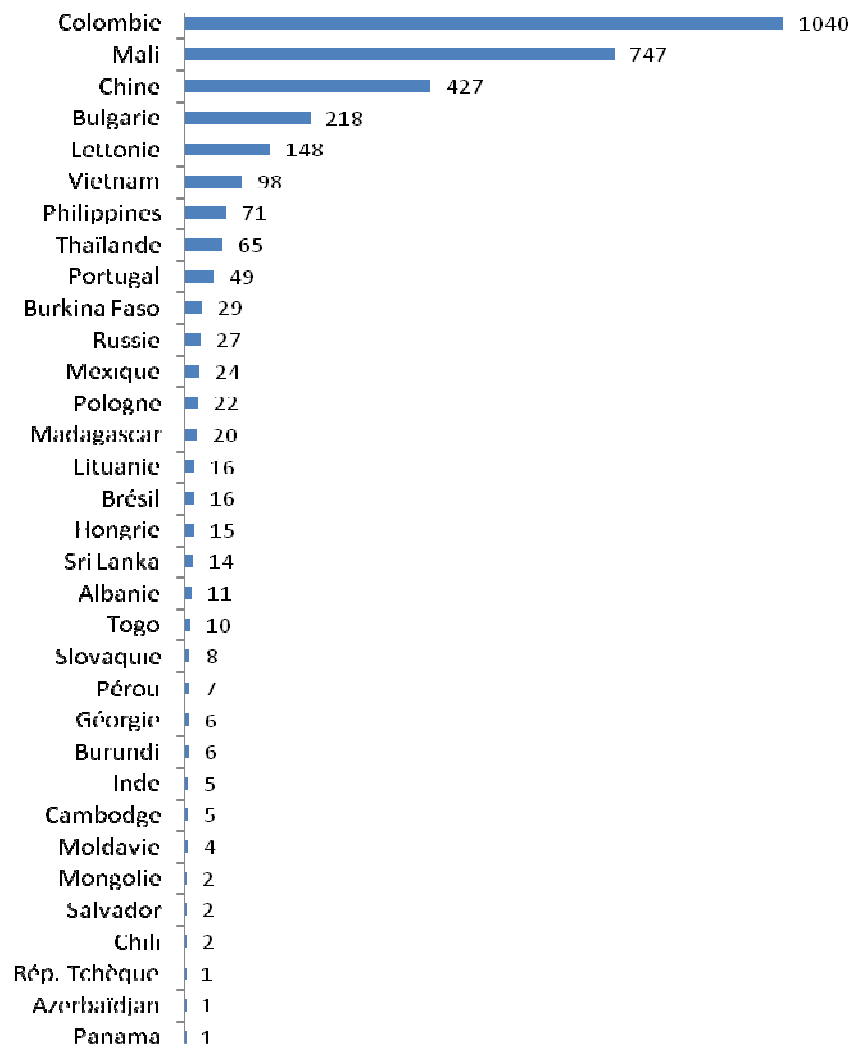
C)- Répartition de l'ensemble des candidatures en 2010 par étape de procédure

Ensemble des candidatures par étapes de procédure au 31/12/2010



D)- Répartition des dossiers en traitement dans les pays d'origine

Candidatures en traitement dans le pays d'origine au 31/12/2010



E)- Adoptions réalisées depuis l'ouverture de l'Agence (mai 2006)

Pays d'origine	2010	2009	2008	2007	2006	Total
Albanie	0	0	1	0	0	1
Azerbaïdjan	0	1	0	0	0	1
Brésil	0	2	6	17	0	25
Bulgarie	7	9	21	9	0	46
Burkina Faso	14	11	18	42	0	84
Burundi	0	0	1	0	0	1
Cambodge	1	11	17	5	0	34
Chili	3	2	0	3	0	8
Chine	1	0	6	0	0	7
Colombie	256	170	225	247	6	898
Estonie	1	0	0	0	0	1
Géorgie	0	0	1	0	0	1
Hongrie	5	4	2	9	0	20
Lettonie	47	44	34	30	4	155
Lituanie	2	7	14	26	0	49
Madagascar	15	10	0	0	0	25
Mali	71	117	72	133	0	393
Mexique	4	4	9	6	0	23
Moldavie	0	0	1	0	0	1
Mongolie	0	0	2	3	0	5
Népal	9	0	0	0	0	9
Pérou	0	1	3	1	0	5
Philippines	12	3	12	9	0	36
Pologne	1	3	9	4	0	17
Portugal	2	1	4	2	1	9
R. Tchèque	0	1	0	0	0	1
Royaume Uni	0	2	0	0	0	2
Russie	18	8	0	0	0	26
Salvador	0	0	0	4	0	4
Slovaquie	0	0	0	2	0	2
Sri Lanka	5	7	5	5	0	22
Thaïlande	5	7	8	9	1	29
Vietnam	89	88	113	37	0	327
Total	568	513	583	602	12	2277

En 2010, le nombre d'adoptions est en hausse de 55, soit 10% par rapport à 2009.

A noter par rapport à 2009 :

Hausse en Colombie de 86 adoptions

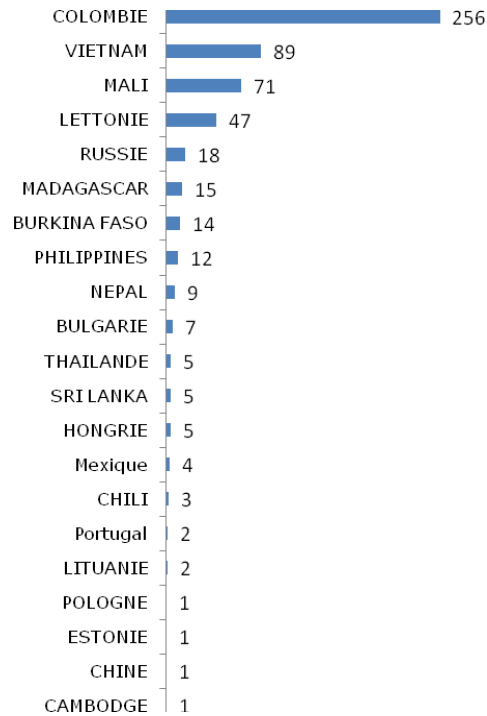
Hausse en Russie de 10 adoptions

Baisse des adoptions au Mali de 46 adoptions

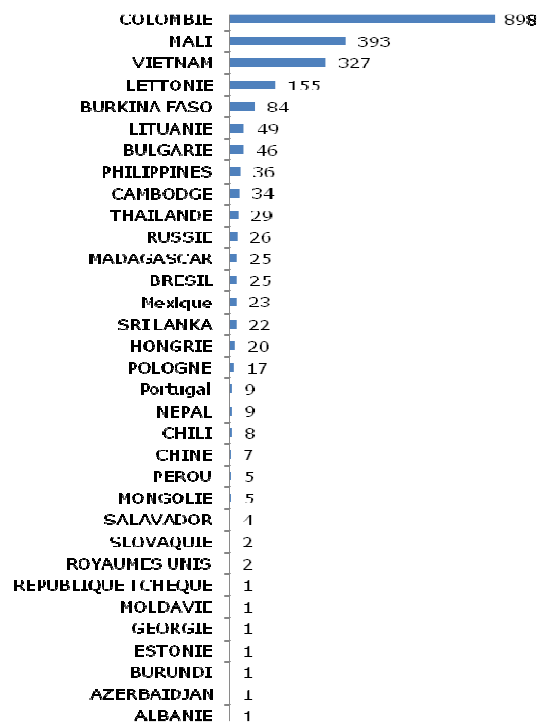
Portrait statistique des enfants adoptés par l'Agence

A)- Origine des enfants

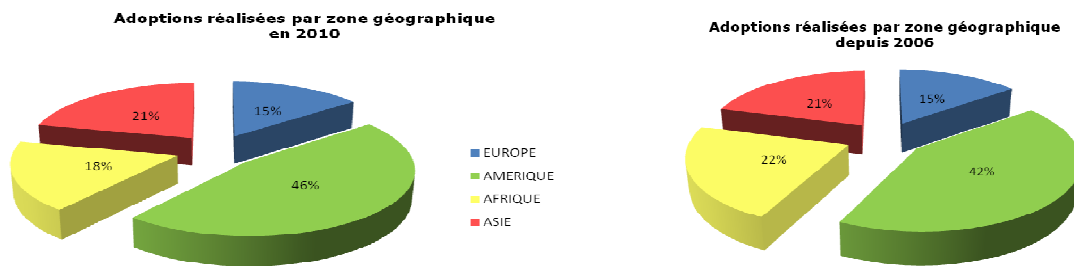
1. Pays d'origine des enfants adoptés en 2010



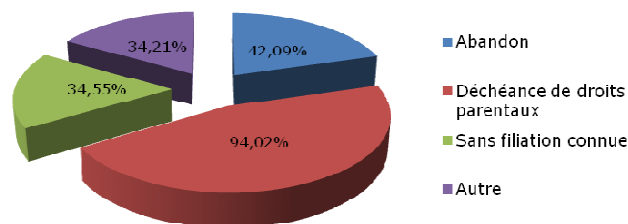
2. Pays d'origine des enfants adoptés depuis l'ouverture de l'Agence (mai 2006)



3- Continents d'origine des enfants adoptés par l'Agence



B)- Statut des enfants adoptés en 2010

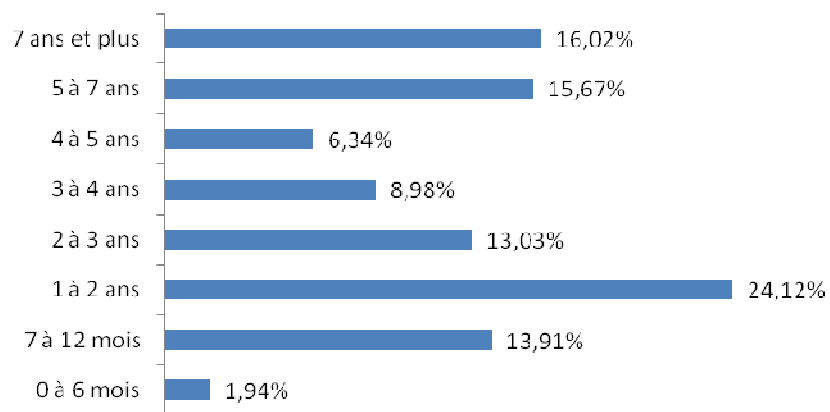


C)- Age des enfants adoptés en 2010

1. Age des enfants adoptés en 2010 lors de l'entrée en France

Age moyen : 3 ans et 9 mois

Age médian : 2 ans et 6 mois

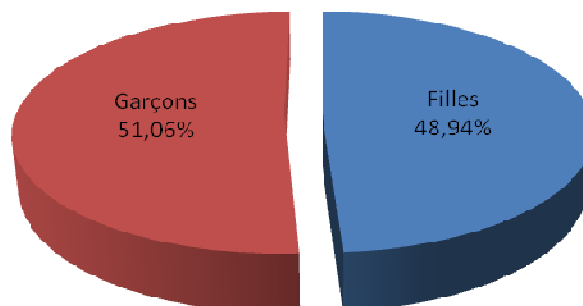


68 % des enfants adoptés en 2010 par l'Agence ont moins de 5 ans

2. Age moyen et âge médian des enfants adoptés en 2010 par pays

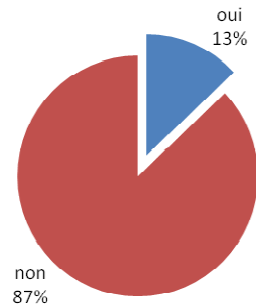
Pays	Age moyen (en mois)	Age médian (en mois)
Burkina Faso	40	38
Madagascar	82	84
Mali	14,5	15
Afrique	48,2	38
Chili	99	105
Colombie	54	45
Mexique	52	53,6
Amérique	68,3	53,6
Cambodge	98	98
Chine	15	15
Nepal	182	44
Philippines	50	50,5
Sri Lanka	13,2	14,3
Thaïlande	54,5	48
Vietnam	20	14
Asie	61,8	44
Bulgarie	61	60
Estonie	106	106
Hongrie	60	58
Lettonie	62,5	67
Lituanie	142	142
Pologne	39	39
Portugal	109	109
Russie	51	53
Europe	78,8	63,5
TOTAL	48	32

D)- Sexe des enfants adoptés

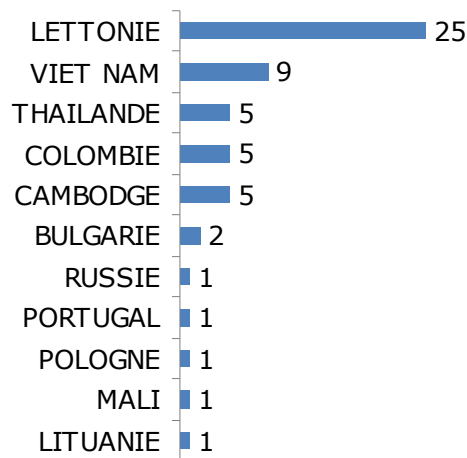


E)- Santé des enfants adoptés

1. Problèmes de santé signalés



2. Origine des enfants adoptés en 2009 avec des problèmes de santé signalés



F)- Enfants à besoins spécifiques

1. Données

Enfants ayant un problème de santé signalé : 73 soit 13% des enfants adoptés
 Enfants ayant plus de 5 ans : 197 soit 34.7% des enfants adoptés
 Enfants ayant plus de 6 ans : 158 soit 27.9% des enfants adoptés
 Enfants adoptés en fratrie de 2 : 132 (66 fratries) soit 23.3% des enfants adoptés
 Enfants adoptés en fratrie de 3 : 21 (7 fratries) soit 3.7% des enfants adoptés

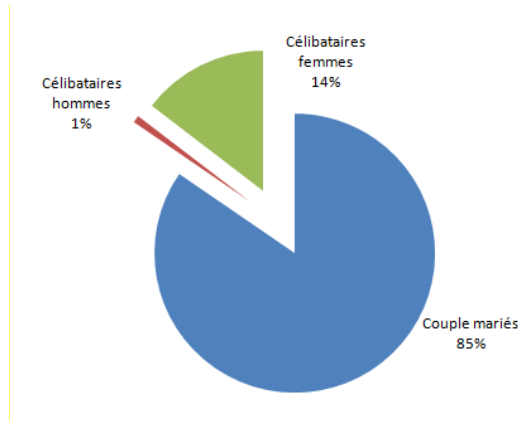
2. Critères EBS

EBS 1 (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou Fratrie de 2 ou plus) = 374 soit 65.8%
EBS 2 (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou Fratrie de 2 ou plus) = 345 soit 60.7%
EBS 3 (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou Fratrie de 3 ou plus) = 332 soit 58.5%
EBS 4 (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou Fratrie de 3 ou plus) = 213 soit 37.5%

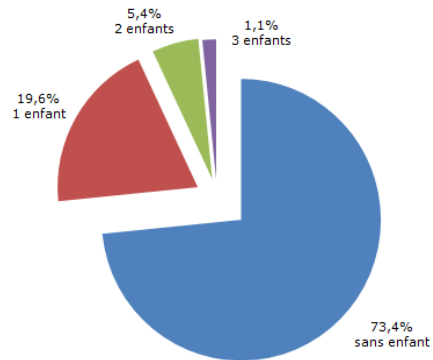
Portrait statistique des candidats de l'Agence

Au 31/12/2010, il y avait **10 222 projets d'adoption** confiés à l'AFA.

1. Statut matrimonial

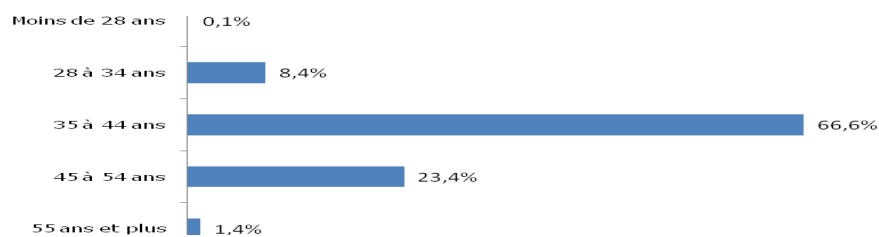


2. Enfants au foyer

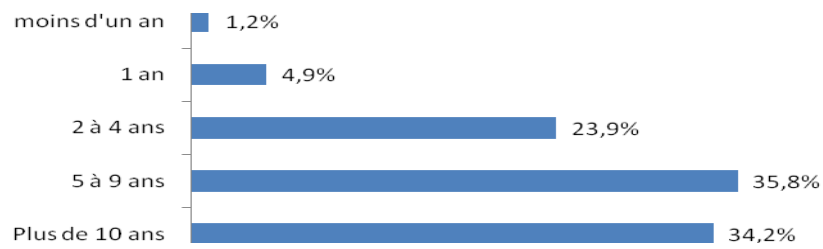


3. Age des candidats

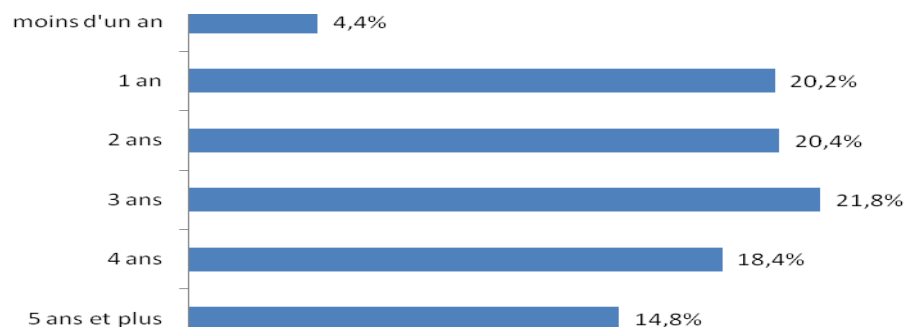
Age moyen femmes et hommes	41 ans et 3 mois
Age médian femmes et hommes	40 ans et 8 mois
Age moyen des femmes	41 ans
Age médian des femmes	41 ans et 7 mois
Age moyen des hommes	40 ans et 7 mois
Age médian des hommes	40 ans et 9 mois



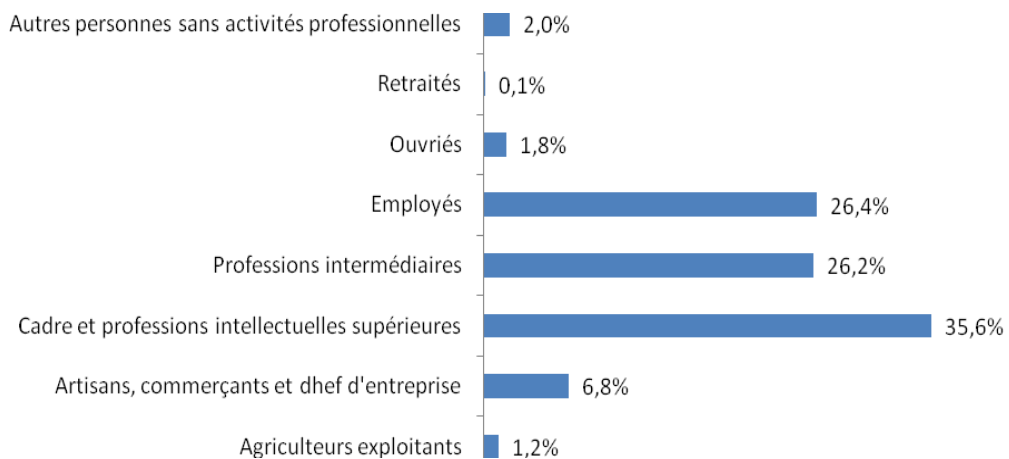
4. Années de mariage



5. Age de l'agrément (par année après l'obtention du dernier agrément)



6. Catégorie socioprofessionnelle INSEE



7- Départements de résidence

